

Réunions de printemps 2001 . . .

Le CMFI appuie la prévention des crises et juge que le ralentissement sera de courte durée

Bien que les perspectives à court terme de la croissance mondiale se soient nettement assombries depuis septembre 2000, il est probable que la décélération actuelle sera de courte durée, a indiqué le Comité monétaire et financier international (CMFI) dans le communiqué qu'il a diffusé après sa réunion du 29 avril à Washington. Si «les risques de dégradation

tions propices à la croissance, entretenir la dynamique des réformes économiques dans nos pays et poursuivre sans faiblir la réforme de l'architecture financière internationale». Il a souligné l'importance de l'appel à la «reprise des négociations multilatérales, dont on sait l'importance pour l'économie mondiale». (Pour des extraits de cette conférence de presse, voir page 140.)



De gauche à droite, James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, Gordon Brown, Président du CMFI, Yashwant Sinha, Président du Comité du développement, et Horst Köhler, Directeur général du FMI.

ont augmenté» depuis sa réunion de septembre 2000 (*Bulletin du FMI*, 16 octobre 2000, page 314), le CMFI note que les «tensions inflationnistes sous-jacentes restent généralement maîtrisées». (Pour le texte du communiqué, voir page 136.)

Lors d'une conférence conjointe avec Horst Köhler, Directeur général du FMI, Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni et Président du CMFI, a souligné qu'il «faut répondre au ralentissement de l'économie par une démarche de progrès et d'ouverture», ajoutant «Nous avons reconnu que nous avons des intérêts communs, en tant que membres de la communauté mondiale, et qu'il ne faut pas renoncer à la coopération mais au contraire l'intensifier».

«Nous devons être vigilants face à l'évolution économique», a noté M. Brown, «mais orienter aussi notre action vers l'avenir, c'est-à-dire créer des condi-

Rôle du FMI dans la prévention des crises

Le CMFI a appuyé vivement les propositions du Directeur général visant à améliorer les mécanismes de prévention des crises, soulignant «que la prévention ferme et efficace des crises est une priorité absolue». Lors de la conférence de presse, M. Köhler a indiqué que l'appui du CMFI aux récentes initiatives de recentrage du FMI et à son programme de travail «va accélérer la mise en place d'un FMI plus efficace, en particulier dans la prévention des crises et la stabilisation du secteur financier». Il a révélé aussi qu'un accord de principe

avait été atteint lors de la réunion sur un soutien financier du FMI aux nouveaux programmes économiques de l'Argentine et de la Turquie, qui ont connu de grosses difficultés financières récemment.

M. Brown a répondu aux détracteurs de la mondialisation qu'«au lieu de refuser la coopération mondiale, nous voulons au contraire l'intensifier, car c'est en renforçant celle-ci que nous serons le mieux à même de répondre aux difficultés éventuelles».

Perspectives de l'économie mondiale

Le CMFI a examiné le dernier rapport des services du FMI sur les *Perspectives de l'économie mondiale* (voir page 162 pour la conférence de presse de Michael Mussa, Conseiller économique). Dans son communiqué, il a noté que :

• La décélération de l'activité a été marquée aux États-Unis. Si l'assouplissement (Voir page suivante)

RÉUNIONS DE PRINTEMPS

133

Aperçu

CMFI

135

M. Köhler

136

Communiqué

140

Conférence de presse

CMFI-COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

144

Communiqué

146

Conférence de presse

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

148

Communiqué

AUTRES DÉCLARATIONS

151

Groupe des Sept

152

Groupe des Dix

153

Groupe des 24

141

Argentine

142

Centre de formation en Amérique latine

156

Blanchiment de capitaux

158

Atelier sur la lutte contre la pauvreté

160

Nouvelles LCP

162

Perspectives de l'économie mondiale

164

Nomination de M. Ahluwalia

Lire aussi . . .

143

Principaux taux du FMI

161

Sur le site Web

163

Publications récentes

133

(Suite de la première page) de la politique monétaire opérée au cours des derniers mois est opportun et bienvenu, la politique monétaire doit continuer de viser à rétablir le potentiel de croissance tout en préservant la stabilité des prix.

- La politique monétaire a été infléchie au Japon, et il est important que les autorités maintiennent une orientation résolument expansionniste jusqu'à ce que le risque de déflation ait entièrement disparu.

- La croissance reste relativement soutenue dans la zone euro, et il importe d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles pour consolider le potentiel de croissance à long terme.

- Les autres pays subissent le contrecoup du ralentissement de la croissance dans les pays avancés, ainsi que de la dégradation de la situation sur les marchés financiers internationaux. Le Comité note cependant que la croissance devrait être relativement soutenue en Inde et en Chine.

- Les pays membres les plus pauvres risquent de pâtir du ralentissement de la croissance mondiale. Il faut porter l'aide publique au développement à un niveau adéquat, faire progresser l'initiative en faveur des PPTE afin que l'endettement de ces pays revienne effectivement à un niveau tolérable et ouvrir les marchés aux exportations des pays en développement.

Le Comité souligne l'importance de l'ouverture des marchés pour renforcer l'économie mondiale, et engage tous les pays — développés et en développement — à trouver un terrain d'entente pour lancer un nouveau cycle de négociations commerciales en 2001. De l'avis unanime du Comité, «le protectionnisme n'est pas la bonne réponse au ralentissement économique mondiale et aux difficultés qui en découlent pour certains secteurs d'activité».

Le FMI en mutation

Le CMFI a reçu du Directeur général un rapport intitulé «Le FMI en mutation» et a jugé opportun dans son communiqué que le FMI se recentre sur les aspects suivants :

- promouvoir la stabilité macroéconomique et financière, condition préalable d'une croissance économique soutenue;
- promouvoir la stabilité et l'intégrité du système monétaire et financier international, dans lesquelles il faut voir un bien public pour le monde entier;
- aider les pays membres à se doter d'un secteur financier solide afin de réduire leur vulnérabilité, de mobiliser les concours nécessaires pour financer des investissements productifs et de tirer parti des possibilités offertes par les marchés financiers mondiaux.

Le Comité a souscrit aux efforts visant à renforcer la collaboration entre le FMI et les autres organisations, en particulier la Banque mondiale. Il prend note aussi de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du cadre d'action arrêté en vue d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises,

qui repose sur des démarches volontaires faisant jouer les règles du marché.

Le Comité a salué la nomination de M. Montek Singh Ahluwalia au poste de Directeur du nouveau Bureau d'évaluation indépendant du FMI (voir communiqué de presse, page 164). Il a pris note aussi du projet de rapport sur le processus de sélection du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale. (Le texte de ce rapport est disponible sur le site Web du FMI : www.imf.org.)

Réunion CMFI-Comité du développement

Dans le communiqué diffusé après leur réunion conjointe, le CMFI et le Comité du développement ont déclaré avoir centré leur «attention sur les progrès accomplis dans le renforcement de ce partenariat [du FMI et de la Banque mondiale] pour combattre la pauvreté et affermir la croissance dans les pays les plus pauvres du monde». (Pour le texte du communiqué conjoint, voir page 144.)

Lors de la conférence de presse qui a suivi cette réunion conjointe, Yashwant Sinha, Président du Comité du développement, a souligné que «la communauté internationale est bien déterminée à lutter contre la pauvreté et à renforcer la croissance, à alléger la dette, à accroître les flux d'aide publique au développement, à assurer la paix et à résoudre les conflits, et à élargir l'accès des produits des pays en développement — en particulier des PPTE — à tous les marchés, en particulier ceux des pays développés».

Pour M. Brown, Président du CMFI, ce communiqué «indique plus clairement que jamais que si nous unissons nos efforts, nous pouvons accomplir bien plus qu'en agissant seul». M. Brown a ajouté qu'en «créant un cercle vertueux de réduction de la dette, de réduction de la pauvreté et de développement durable, nous pouvons atteindre les objectifs de développement de 2015 auxquels nous avons tous souscrit». (Pour des extraits de la conférence de presse, voir page 146.)

Comité du développement

Le Comité du développement a donné son aval dans l'ensemble au soutien du FMI et de la Banque mondiale aux pays à revenu intermédiaire. Il a pris note du fait que «l'existence de bonnes politiques et d'institutions capables de les appliquer est la clé du succès des programmes de développement et se félicite de voir qu'un nombre croissant de pays se rallient à cette notion».

Lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion, Yashwant Sinha, Président du Comité, a déclaré que si les PPTE devaient être prioritaires, les programmes dans les pays à revenu intermédiaire sont importants parce que c'est là que vivent le plus grand nombre de pauvres. Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, a noté que des progrès avaient été accomplis dès lors qu'il s'agit de limiter la durée et la

propagation des crises. En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI a mis l'accent sur l'amélioration de sa capacité de surveillance et le renforcement des institutions financières dans les pays membres, a-t-il expliqué.

Le texte des communiqués, des conférences de presse, de la déclaration de M. Köhler («Le FMI en mutation»), des déclarations de ministres et d'autres représentants des pays membres, et d'autres documents sont disponibles sur le site Web du FMI (www.imf.org). ■

«Le FMI en mutation», Horst Köhler

Voici un résumé de l'allocution prononcée par Horst Köhler, Directeur général du FMI, devant le CMFI, le 29 avril.

Dans cette allocution, M. Köhler a évoqué les grands défis de la coopération internationale face au ralentissement de l'activité économique mondiale et ses priorités pour la réforme du FMI dans les mois à venir. Il a insisté en particulier sur la nécessité d'une politique volontariste pour renforcer les perspectives de croissance mondiale, surtout dans les pays les plus pauvres, et sur la nécessité pour le FMI de redoubler d'efforts pour placer la prévention des crises au cœur de son action.

Économie mondiale

Revenant sur le thème de l'Assemblée annuelle de 2000, M. Köhler a noté que la coopération internationale est d'autant plus importante «que le ralentissement actuel de la conjoncture a mis en évidence les relations d'interdépendance et les risques de contagion». Le ralentissement de l'économie américaine est plus marqué et plus profond que prévu et le fléchissement des cours sur les marchés mondiaux et les difficultés financières de l'Argentine et de la Turquie accentuent les risques pour les perspectives de l'économie mondiale. Il faut mener une politique volontariste dans les pays avancés, surtout en Europe et au Japon, et s'attacher énergiquement à ouvrir les marchés et à libéraliser le commerce mondial.

Prévention et gestion des crises

Les réformes opérées par le FMI après la crise asiatique ont renforcé le système financier international. Mais, il est clair que «le FMI doit redoubler d'efforts pour placer la prévention des crises au cœur de son action». Ses priorités pour les mois à venir doivent être de perfectionner les systèmes d'alerte avancée, de combiner les indicateurs quantitatifs aux appréciations glanées sur le terrain et les marchés et d'inclure ces informations dans ses délibérations et ses conseils. M. Köhler a noté que le nouveau Département des marchés de capitaux internationaux et le dialogue régulier avec les représentants du secteur privé dans le cadre du groupe consultatif sur les marchés de capitaux aideront le FMI à mieux appréhender les questions relatives aux marchés de capitaux, et à renforcer la prévention et la gestion des crises. Il a souligné aussi qu'il importe de rendre opérationnelles les lignes de crédit préventives pour encourager les pays à opérer des réformes et les aider à éviter la contagion.

Le fait de privilégier la prévention des crises devrait contribuer à en réduire la fréquence et la gravité, mais, a reconnu M. Köhler, les crises économiques ne peuvent être totalement exclues. Le FMI continuera de jouer un rôle central dans la gestion des crises, un rôle fondé sur le principe que ses financements ne sont pas censés dégager les débiteurs ou les créanciers de leurs responsabilités pour les

risques qu'ils prennent. Ce principe sous-tend le dispositif du FMI pour associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises. Ce dispositif repose autant que possible sur la collaboration avec le secteur privé en vue de trouver des solutions volontaires. Tout en reconnaissant que d'autres approches sont peut-être nécessaires, le FMI continuera de s'attacher à définir les conditions de cette action.

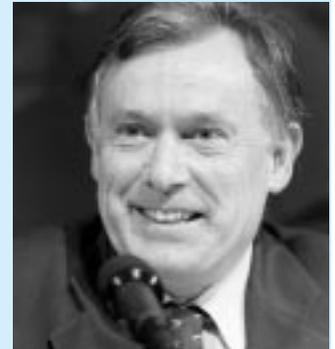
Une autre priorité du FMI consiste à renforcer les systèmes financiers des États membres et, ce faisant, le système financier mondial dans son ensemble. M. Köhler a cité trois éléments de la stratégie du FMI, qui apporteront une contribution importante à la prévention des crises : étendre le programme FMI-Banque mondiale d'évaluation du secteur financier à 24 autres pays pour chacune des deux années à venir, examiner les centres financiers offshore et accroître la contribution du FMI aux efforts déployés, au plan international, pour combattre le blanchiment de capitaux.

Conditionnalité et lutte contre la pauvreté

Tout en soulignant l'importance de la conditionnalité pour la protection des ressources du FMI, M. Köhler a souligné que les programmes appuyés par le FMI ne donneront de bons résultats que s'ils sont adaptés à la capacité administrative du pays concerné et s'ils bénéficient du large soutien politique intérieur qui est nécessaire pour leur exécution soutenue. Le FMI est donc en train d'examiner sa conditionnalité en vue de la centrer sur les mesures essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques des programmes nationaux. Il a sollicité un retour d'information sur la question par l'intermédiaire de son site Web.

Le FMI collabore étroitement avec la Banque mondiale pour aider les pays membres les plus pauvres. Il ne fait aucun doute que, pour être efficaces, les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent reposer sur les efforts consentis par les pays pauvres eux-mêmes pour «améliorer leur gouvernance et combattre la corruption, faire respecter l'état de droit, mettre fin aux conflits armés et créer un climat propice à l'investissement privé». Le FMI et la Banque mondiale ont allégé la dette de 22 pays d'Afrique et d'Amérique latine dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et d'autres pays bénéficieront de cette initiative. Cependant, M. Köhler a souligné que l'allègement de la dette n'est pas une panacée. Les pays pauvres doivent progressivement tisser des liens plus normaux avec les marchés de capitaux internationaux et, même à court terme, ils pourraient tirer beaucoup plus grand profit d'une augmentation de l'aide et d'un développement des échanges commerciaux.

Le texte intégral de cette allocution est disponible (en anglais) sur le site Web du FMI (www.imf.org).



*M. Köhler :
«La priorité du
FMI doit être de
perfectionner
les systèmes d'alerte
avancée.»*

Ouvrir le commerce international et entretenir la dynamique de la réforme

Voici des extraits du communiqué du Comité monétaire et financier international (CMFI) du Conseil des gouverneurs du FMI.

Le Comité monétaire et financier international a tenu sa troisième réunion à Washington, le 29 avril 2001, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale

Dans l'économie mondiale de plus en plus interconnectée, nous continuerons à promouvoir la coopération internationale et à travailler ensemble, en adoptant une démarche de progrès, pour réaliser notre objectif commun d'ouverture du commerce international pour une plus grande prospérité générale, en entretenant la dynamique de la réforme du système financier international, en renforçant nos économies

grâce à des réformes structurelles, en maintenant des conditions macroéconomiques propices à une croissance robuste sans inflation, et en encourageant la réduction de la pauvreté et la croissance dans les pays en développement.

Le Comité convient que les perspectives à court terme de la croissance mondiale se sont nettement assombries depuis

sa réunion de septembre 2000 à Prague. Il est d'avis que cette décélération sera de courte durée, mais il note que les risques de dégradation ont augmenté. Les tensions inflationnistes sous-jacentes restent généralement maîtrisées.

Sur cette toile de fond, le Comité souligne la nécessité que les décideurs des pays avancés restent vigilants et ouverts sur l'avenir.

- Aux États-Unis — qui ont fourni un soutien important à la croissance de l'économie mondiale ces dernières années — la décélération de l'activité a été marquée. L'assouplissement sensible de la politique monétaire opéré au cours des derniers mois est opportun et bienvenu, et la politique monétaire doit continuer de viser à rétablir le potentiel de croissance tout en préservant la stabilité des prix. Le Comité considère que des mesures budgétaires prises en temps voulu favoriseraient aussi la croissance économique.

- Au vu de la persistance d'une croissance faible au Japon, le Comité accueille avec satisfaction le récent inflexionnement de la politique monétaire, et il souligne qu'il est important que les autorités maintiennent une orientation résolument expansionniste jusqu'à ce que le risque de déflation ait entièrement disparu. Compte tenu du niveau élevé de l'endettement public, l'assainissement progressif des finances publiques en cours doit se poursuivre. Le retour à un rythme de croissance soutenu dépend au plus haut point de la mise en œuvre de mesures énergiques pour remédier aux faiblesses structurelles, du secteur financier et des entreprises en particulier.

- Dans ce contexte, la croissance reste relativement soutenue dans la zone euro, même si l'activité est en train de ralentir. Le Comité s'accorde pour penser que l'action des pouvoirs publics doit continuer à soutenir la confiance et à renforcer le potentiel de croissance. La politique budgétaire doit restée axée sur l'assainissement des finances publiques à moyen terme. Des réformes fiscales devraient contribuer à rehausser l'efficacité économique. Le Comité souligne qu'il importe notamment d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles, du marché du travail et du marché des produits et de renforcer les régimes de retraite, pour consolider le potentiel de croissance à long terme.

Le Comité note que les autres pays subissent le contrecoup du ralentissement de la croissance dans les pays avancés, ainsi que de la dégradation de la situation sur les marchés financiers internationaux. Le Comité note cependant que la croissance devrait être relativement soutenue en Inde et en Chine. Il salue les mesures prises par de nombreux pays émergents ces dernières années pour réduire la vulnérabilité de leurs secteurs extérieurs et financiers, y compris en adoptant des régimes de change viables et une politique de gestion prudente de leur endettement et de leurs réserves. Au vu des difficultés qu'elles ont actuellement à obtenir des concours extérieurs, il est crucial que les économies de marché émergentes conservent la confiance des investisseurs, ce qui, de l'avis du Comité, nécessitera la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes et la relance des réformes touchant les entreprises, le secteur financier et les institutions. Le Comité salue le vaste ensemble de mesures que le gouvernement argentin met en application pour améliorer la situation fondamentale des finances publiques et asseoir solidement la reprise soutenue de l'économie, conformément aux objectifs du programme appuyé par le FMI qui est en place. Il considère que ces mesures sont un pas important et décisif pour stimuler la confiance. Le Comité salue également le vaste train de mesures de restructuration des banques, d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles lancé par les autorités turques. Il considère que ces mesures forment, avec l'appoint du financement extérieur



Horst Köhler (à gauche) s'entretient avec Gordon Brown pendant la réunion du CMFI.

fourni par le FMI et la Banque mondiale, la base du rétablissement de la stabilité financière et d'une désinflation soutenue accompagnée de croissance, et méritent le soutien de la communauté internationale et du secteur privé. Le Comité attend avec intérêt l'application rigoureuse de toutes les mesures nécessaires. Il salue le financement supplémentaire proposé par le Directeur général à l'appui de ces mesures et attend également avec intérêt les résultats de l'examen de ces dossiers auquel le Conseil d'administration doit procéder prochainement.

Le Comité se déclare particulièrement inquiet de ce que les pays membres les plus pauvres risquent de pâtir du ralentissement de la croissance mondiale. Il note que les pays en développement ont besoin de mener des politiques économiques saines et stables et d'édifier des institutions solides, qui témoignent de leur volonté de faire reculer la pauvreté, d'encourager la croissance et de créer un climat favorable à l'investissement et à l'initiative privée. Le Comité souligne que les pays avancés se doivent de soutenir les efforts déployés par les pays pauvres eux-mêmes en s'attachant à atteindre les objectifs de développement internationaux. Cela suppose qu'ils portent l'aide publique au développement à un niveau adéquat, qu'ils fassent progresser l'initiative en faveur des PPTTE afin que l'endettement de ces pays revienne effectivement à un niveau tolérable et qu'ils ouvrent plus rapidement et résolument leurs marchés aux exportations des pays en développement. Le Comité salue les récentes mesures d'ouverture des marchés et il engage tous les pays à démanteler les barrières auxquelles se heurtent encore les exportations des pays les plus pauvres. Le Comité attend avec intérêt la réunion conjointe qu'il tiendra avec le Comité du développement dans l'après-midi. Le Comité se réjouit de la coopération du FMI et de la Banque mondiale dans l'optique des objectifs de développement internationaux, en rappelant qu'il importe de respecter les engagements pris à Dakar en ce qui concerne l'éducation et la nécessité d'une action concertée au plan international dans le domaine de la santé pour lutter contre des fléaux tels que la pandémie du VIH/SIDA.

Le Comité souligne plus généralement l'importance de l'ouverture des marchés pour renforcer l'économie mondiale, et pour améliorer les perspectives de croissance des pays en développement. Il engage tous les pays — développés et en développement — à trouver un terrain d'entente pour lancer un nouveau cycle de négociations commerciales cette année. De l'avis unanime du Comité, le protectionnisme n'est pas la bonne réponse au ralentissement économique mondiale et aux difficultés qui en découlent pour certains secteurs d'activité. Le Comité appelle tous les pays à résister aux pressions protectionnistes et à réduire ou éliminer les obstacles au commerce et les subventions qui faussent les échanges. Pour l'avenir, il demande au FMI d'être attentif à l'évolution des politiques commerciales et à leurs effets et de continuer à encourager la libéralisation des échanges dans le cadre de l'ensemble de ses activités avec les pays membres, tant développés qu'en développement. Le Comité salue et encourage la coopération plus étroite entre le FMI, la Banque et l'OMC.

Le FMI en mutation

Le Comité accueille avec satisfaction le programme de travail présenté par le Directeur général dans son rapport d'étape. Il salue les mesures récemment prises pour recentrer les activités du FMI afin de donner le maximum d'efficacité aux efforts qu'il déploie pour réduire la vulnérabilité de ses pays membres aux crises de change ou de balance des paiements et pour soutenir les politiques qu'ils conduisent afin de promouvoir une croissance durable et de faire reculer la pauvreté. Il juge opportun que le FMI se recentre sur les aspects suivants :

- promouvoir la stabilité macroéconomique et financière, condition préalable d'une croissance économique soutenue;
- promouvoir la stabilité et l'intégrité du système monétaire et financier international, dans lesquelles il faut voir un bien public pour le monde entier;
- aider les pays membres à se doter d'un secteur financier solide afin de réduire leur vulnérabilité, de mobiliser les concours nécessaires pour financer des investissements productifs et de tirer parti des possibilités offertes par les marchés financiers mondiaux.

Le Comité souscrit aux autres mesures que le FMI prend afin d'accroître la complémentarité et de développer la coopération avec les autres organisations, en particulier les travaux qu'il mène avec la Banque mondiale pour renforcer les secteurs financiers, lutter contre la pauvreté, et progresser vers la réalisation des objectifs de développement internationaux. Il souligne la nécessité de poursuivre et d'approfondir cette coopération et de l'étendre à d'autres domaines. Le Comité salue aussi les initiatives engagées afin de faire cadrer plus précisément l'assistance technique que fournit le FMI avec ses domaines d'action prioritaires, et de mieux coordonner cette assistance avec celle de la Banque et des autres donneurs d'aide.

Le Comité appuie fermement les efforts redoublés du FMI pour faire de la prévention des crises l'axe central de ses activités, et en particulier de la surveillance bilatérale et multilatérale (selon les modalités décrites ci-après). Le Comité encourage les pays à mener des politiques économiques vigoureuses et, pour prévenir autant que possible la contagion des crises financières, souligne à nouveau que la LCP est un dispositif de précaution à cet effet. Dans le même temps, il salue les initiatives engagées — y compris la récente réforme des mécanismes financiers du FMI — pour lui donner les moyens de mieux répondre aux crises financières qui touchent ses membres et d'en circonscrire les retombées négatives.

Le Comité prend note de l'expérience acquise récemment dans la mise en œuvre du cadre d'action arrêté en vue d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises, qui repose dans la mesure du possible sur des démarches volontaires faisant jouer les règles du marché. Il se félicite de l'examen effectué par le Conseil d'administration et des consultations engagées avec d'autres organisations internationales, les gouvernements des pays membres et le secteur privé sur l'emploi éventuel de clauses d'action collective, les comités de liaison avec les investisseurs, les plans de redressement

«Dans l'économie mondiale de plus en plus interconnectée, nous continuerons à promouvoir la coopération internationale et à travailler ensemble.»

Communiqué
du CMFI

«La prévention ferme et efficace des crises est une priorité absolue.»
Communiqué du CMFI

des entreprises et les techniques de restructuration des obligations. Pour l'avenir, le Comité réaffirme le caractère exceptionnel des concours dépassant les limites normales d'accès et répète que le recours à l'approche catalytique à un niveau d'accès élevé aux ressources du FMI doit être fondé sur de solides justifications. Dans le contexte de la participation du secteur privé, il peut être nécessaire dans certains cas, de recourir à une approche plus concertée, et le Comité demande au FMI de poursuivre ses travaux pour définir les conditions dans lesquelles cette approche serait indiquée, ainsi que le rôle spécifique du FMI. La mise en œuvre de ce cadre d'action devra faire l'objet d'un suivi bien défini et d'une procédure d'évaluation. Le Comité attend aussi avec intérêt de prendre connaissance des résultats des travaux qui seront menés d'ici à l'Assemblée annuelle sur les aspects pratiques de l'application du cadre d'action, notamment les points suivants : l'amélioration des outils d'analyse de la viabilité de la dette et du risque de contagion, les perspectives de retour sur les marchés de capitaux et la similarité de traitement des créanciers officiels et privés. Le Comité souligne qu'il sera important à l'avenir de prendre des décisions conformes à ce cadre d'action.

Un travail axé sur les marchés financiers et la prévention des crises

Le Comité souligne que la prévention ferme et efficace des crises est une priorité absolue. Il se félicite de la création du Département des marchés de capitaux internationaux décidée par le Directeur général dans le cadre de l'effort engagé par le FMI pour approfondir sa connaissance et affiner son analyse des marchés financiers internationaux, améliorer ses dispositifs d'alerte avancée et renforcer la prévention des crises. Cette initiative vient compléter la création du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux qui doit faciliter l'instauration d'un dialogue régulier, informel et constructif avec les représentants du secteur privé. Le Comité appelle le FMI à intensifier ses travaux sur la mise en place d'indicateurs d'alerte avancée pour signaler les risques de crise dans les économies nationales et sur les marchés financiers internationaux, en tenant dûment compte de la nécessité d'éviter toute instabilité. Le FMI doit être prêt à aider les pays qui souhaitent procéder à une libéralisation ordonnée de leur régime des mouvements de capitaux.

Le Comité constate avec satisfaction la poursuite des progrès depuis la dernière réunion dans la mise en œuvre des initiatives prises par le FMI pour améliorer la prévention des crises et la surveillance du secteur financier. Il note en particulier :

- Le fait que le Conseil d'administration a arrêté une liste de normes et codes internationaux pertinents pour la surveillance exercée dans le cadre des consultations de l'article IV, ainsi que les modalités selon lesquelles les évaluations des services du FMI concernant l'application de ces normes et codes seront intégrées dans le processus de surveillance et rendues publiques, en tenant dûment compte du caractère volontaire de ces normes et codes. Il est d'avis que les RONC doivent devenir l'instrument principal d'évaluation de l'applica-

tion des normes et codes. Il prend aussi note de la version révisée du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* et du manuel qui l'accompagne.

- Les mesures prises récemment afin d'adapter le cadre analytique dont dispose le FMI pour mieux évaluer la vulnérabilité externe, et la mise au point de directives pour la gestion des réserves et (avec la Banque mondiale) de directives pour la gestion de la dette publique.

- Les travaux entrepris par le FMI avec les pays membres pour renforcer les données qui sous-tendent les analyses de la vulnérabilité externe, en encourageant en particulier l'utilisation plus large de la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et du système général de diffusion des données (SGDD) et en élargissant le champ couvert par l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille afin d'inclure davantage d'instruments et de marchés, y compris les places financières offshore.

- La mise en œuvre des initiatives visant à améliorer la transparence du FMI, qui a sensiblement progressé depuis l'an dernier, y compris la décision d'autoriser la publication, sur la base du volontariat, de tous les rapports et autres documents des services du FMI relatifs aux pays membres.

- Les progrès accomplis dans le renforcement de la surveillance du secteur financier au niveau national et au plan international. Le Comité se félicite en particulier des progrès enregistrés dans l'évaluation des secteurs financiers des pays membres grâce au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de la Banque mondiale et du FMI, qui offre un cadre cohérent et global pour déceler les facteurs de vulnérabilité des systèmes financiers, évaluer les besoins ou les priorités de développement et aider à y apporter une réponse appropriée. Le Comité est d'avis que les évaluations de la stabilité du système financier (ESSF), fondées sur l'examen des conclusions du PESF dans le cadre des consultations de l'article IV, sont l'instrument privilégié pour améliorer le suivi des systèmes financiers dans le cadre de la surveillance du FMI. Il salue la décision du Conseil d'administration d'autoriser les autorités nationales à rendre publique l'évaluation détaillée du degré d'observation des normes et codes contenue dans les rapports PESF, ainsi que de permettre la publication des ESSF sur la base du volontariat. Le Comité note avec satisfaction que les travaux du FMI sur le secteur financier ont été élargis à l'évaluation des places financières offshore, également sur la base du volontariat.

Combattre les délits financiers/ le blanchiment de capitaux

Le Comité souligne que le blanchiment de capitaux est l'affaire de tous et requiert des initiatives énergiques et une action concertée des gouvernements et d'un certain nombre d'institutions. Il est important que tous les pays membres, surtout ceux qui disposent de vastes marchés financiers, prennent au plan national des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux. À cet égard, le Comité est

généralement d'avis que les 40 Recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI) constituent les normes internationales appropriées pour combattre le blanchiment de capitaux et qu'il faut étudier plus avant comment les recommandations peuvent être adaptées et prises en compte dans les travaux du FMI. Il approuve le projet visant à resserrer la collaboration du FMI et de la Banque mondiale avec le GAFI et d'autres organismes de lutte contre le blanchiment de capitaux en vue d'évaluer les normes et procédures en vigueur dans ce domaine. Le Comité observe à ce propos que, pour assurer leur cohérence avec les RONC, ces évaluations devront être menées de façon uniforme, dans un esprit de coopération et sur la base du volontariat. Le FMI doit lutter contre le blanchiment de capitaux en cherchant à promouvoir une réglementation et un contrôle plus efficaces et contribuer ainsi à la prévention des délits financiers et du blanchiment de capitaux. Le FMI, en collaboration avec la Banque mondiale, doit aussi fournir aux pays membres qui en font la demande une assistance technique accrue dans ce domaine, afin qu'ils consolident leurs systèmes économiques, financiers et juridiques.

Rationaliser la conditionnalité et renforcer l'internalisation des programmes

Le Comité note avec satisfaction que le FMI a entrepris un réexamen de la conditionnalité et il souligne que celle-ci reste un volet indispensable, avec les concours financiers, de l'appui intégré du FMI aux pays membres qui appliquent des programmes. Si l'extension de la conditionnalité aux aspects structurels depuis plusieurs années tient en partie à l'importance cruciale des réformes structurelles pour la stabilité macroéconomique et pour une croissance soutenue, il reste que l'élargissement progressif de son champ d'application et sa spécification de plus en plus détaillée justifient un réexamen des pratiques suivies récemment. Le Comité entérine le principe suivant : la conditionnalité du FMI doit porter essentiellement sur les mesures, notamment d'ordre structurel, qui sont critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques. Encore que ce principe demande à être interprété avec soin au cas par cas, le Comité note qu'il signifie que la conditionnalité est censée s'appliquer non plus de manière globale mais avec parcimonie. Le renforcement de la collaboration et une division plus claire des tâches entre le FMI et les autres organismes internationaux, en particulier la Banque mondiale, constituent un élément important de rationalisation. Le Comité réaffirme que l'objectif primordial de cette rationalisation est de rendre la conditionnalité plus efficace et mieux centrée sans l'affaiblir, et se félicite des progrès accomplis dans ce domaine. Il considère en particulier qu'il est très important que les programmes appuyés par le FMI tiennent dûment compte des processus de décision nationaux ainsi que de l'aptitude des administrations nationales à mettre en œuvre les réformes, et qu'ils soient fermement pris en charge par les pays eux-mêmes. Le but doit être de

laisser aux autorités la plus grande marge de manœuvre possible pour qu'ils puissent choisir leurs propres orientations, tout en veillant à ce que les concours du FMI appuient les ajustements économiques nécessaires et en préservant l'intégrité des ressources de l'institution. Le Comité note que cette approche doit impérativement être complétée par des efforts accrus pour aider les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles pour la mise en œuvre durable des réformes structurelles. Le Comité engage vivement le Conseil d'administration à poursuivre l'examen de la conditionnalité du FMI en tenant compte de l'expérience acquise et de la vaste consultation qu'il a entreprise auprès du public, notamment en examinant la question importante du traitement à réserver aux aspects structurels qui sont pertinents mais non critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques. Il attend avec intérêt de prendre connaissance, lors de sa prochaine réunion, des progrès accomplis dans ce domaine, en vue de tirer des conclusions fermes à propos de la rationalisation de la conditionnalité.



*Masajuro Shiokawa,
nouveau Ministre des
finances du Japon.*

Gestion des affaires publiques

Le Comité appuie les efforts déployés par le FMI pour traiter les problèmes de gestion des affaires publiques qui ont un impact macroéconomique significatif par des initiatives touchant l'ensemble des pays membres ou au moyen de mesures spécifiques visant des cas particuliers de mauvaise gestion et de corruption. Il demande au Conseil d'administration de suivre de près l'utilisation qui est faite de mesures correctrices spécifiques, lesquelles doivent être appliquées avec beaucoup de discernement et de souplesse. Le Conseil devra étudier les deux facettes de la corruption en examinant, dans le cadre de la surveillance, la suite donnée aux initiatives menées par l'OCDE pour combattre la corruption des fonctionnaires étrangers, ainsi qu'aux autres initiatives du même ordre.

Autres questions

Les quotes-parts doivent tenir compte de l'évolution de l'économie internationale. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux sur ce dossier.

Le Comité se félicite des mesures prises pour améliorer la transparence du FMI, son mode d'administration et sa responsabilité devant ses pays membres. Il salue en particulier la nomination par le Conseil d'administration de M. Montek Singh Ahluwalia au poste de Directeur du Bureau d'évaluation indépendant (BEI) du FMI. Le Comité note que le BEI sera opérationnel à compter du mois d'août 2001 et exprime à nouveau le vœu que les travaux du Bureau aident le FMI à améliorer son fonctionnement tout en étant davantage comptable de ses actions. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des rapports réguliers sur les travaux du BEI et espère qu'un premier rapport en décrivant le programme de travail pourra lui être remis à sa prochaine réunion.

Le Comité prend note du projet de rapport conjoint du Groupe de travail du FMI chargé de réexaminer le processus de sélection du Directeur général et du Groupe de travail de la Banque mondiale chargé de réexaminer le processus de sélection du Président.

Le Comité saisit cette occasion pour remercier M. Mussa de sa contribution exceptionnelle aux

travaux de l'institution. Il note que sous sa direction intellectuelle éclairée, les *Perspectives de l'économie mondiale* sont devenues un produit-phare du FMI.

Prochaine réunion du Comité

Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington, le 30 septembre 2001. ■

Conférence de presse de MM. Brown et Köhler à l'issue du CMFI . . .

Le CMFI souligne que la communauté mondiale partage les mêmes intérêts



On trouvera ci-après des extraits de la conférence de presse tenue à l'issue de la réunion du Comité monétaire et financier international (CMFI), le 29 avril à Washington, avec la participation de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni et Président du CMFI, et de Horst Köhler, Directeur général du FMI.

M. BROWN : Horst Köhler et moi-même sommes heureux

de faire le point, avec vous, des progrès accomplis dans le cadre du CMFI. Les participants estiment qu'il faut répondre au ralentissement de l'économie par une démarche de progrès et d'ouverture. Nous avons reconnu que nous partageons les mêmes inté-

rêts, en tant que membres de la communauté mondiale, et qu'il ne faut pas renoncer à la coopération mais au contraire l'intensifier. Les décisions et recommandations du CMFI traduisent cette approche commune. Nous devons être vigilants face à l'évolution économique, mais orienter aussi notre action vers l'avenir, c'est-à-dire créer des conditions propices à la croissance, entretenir la dynamique des réformes économiques dans nos pays et poursuivre sans faiblir la réforme de l'architecture financière internationale. Les observateurs seront sans doute intéressés aussi par la section consacrée au commerce, dans laquelle nous nous prononçons en faveur d'une reprise des négociations

multilatérales, dont on sait l'importance pour l'économie mondiale.

Nous nous sommes intéressés aussi aux objectifs de développement international, à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), aux économies en développement et à leur position sur ces questions, et nous sommes convenus qu'il faut approfondir les initiatives prises dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Les perspectives de croissance à court terme de l'économie mondiale se sont nettement assombries depuis septembre 2000 mais la décélération observée devrait être de courte durée, même si les risques se sont aggravés. Les tensions inflationnistes restent en général maîtrisées. Le communiqué du CMFI précise notre volonté de travailler ensemble «en adoptant une démarche de progrès, pour réaliser notre objectif commun d'ouverture du commerce international pour une plus grande prospérité générale, en entretenant la dynamique de la réforme du système financier international, en renforçant nos économies grâce à des réformes structurelles, en maintenant des conditions propices à une croissance robuste et en encourageant les pays en développement à promouvoir la croissance pour faire reculer la pauvreté». C'est sur ces bases que repose la démarche commune que nous avons adoptée aujourd'hui.

Nous avons invité tous les pays, développés ou en développement, à trouver un terrain d'entente pour relancer de nouvelles négociations commerciales multilatérales dès cette année. Le CMFI a reconnu à l'unanimité que ce serait une erreur de répondre par des mesures protectionnistes au ralentissement de l'économie mondiale et aux difficultés qui en découlent pour certains secteurs d'activité. Nous attendons avec intérêt, à cet égard, la réunion conjointe du CMFI et du Comité du développement. Nous nous félicitons aussi de la coopération entre le FMI et la Banque mondiale sur la réalisation des objectifs internationaux de développement, la nécessité d'honorer les engagements pris à Dakar en matière d'éducation, et l'action internationale à mener dans le domaine de la santé pour répondre notamment à la pandémie de VIH/SIDA.

Nous avons pris aussi une série de décisions ratifiant les réformes tout à fait positives engagées par Horst Köhler pour améliorer les mécanismes de prévention du FMI et renforcer les mesures de résolution des crises. Une attention particulière a été apportée, ce matin, à la réforme du secteur financier.

Cette réunion a donc été très constructive. L'accord s'est fait non seulement sur le besoin de vigilance que j'évoquais à l'instant, mais aussi sur les conditions de la croissance. Nous pouvons donc être prudemment

Gordon Brown : «Nous avons invité tous les pays ... à trouver un terrain d'entente pour relancer de nouvelles négociations commerciales multilatérales dès cette année.»



Horst Köhler : «La concordance des points de vue sur la politique à mener doit nous conforter dans le sentiment que la croissance sera consolidée et les risques contenus.»

optimiste quant aux perspectives de l'économie mondiale, compte tenu des réformes et changements sur lesquels nous nous sommes entendus.

M. KÖHLER : Je partage tout à fait l'opinion du Chancelier sur le caractère très productif de notre réunion — auquel la présidence est d'ailleurs loin d'être étrangère — et j'ajouterais seulement que je suis très heureux des résultats obtenus. La concordance des points de vue sur la riposte à la décelération de l'activité mondiale doit nous conforter dans le sentiment que la croissance sera consolidée et les risques contenus. J'ajouterai que l'excellent exposé de Michael Mussa (Conseiller économique du FMI) a aidé à consolider le consensus sur l'action à mener. Il est très encourageant que le CMFI ait réservé un accueil aussi favorable à nos initiatives de recentrage du FMI et au programme de travail esquissé dans mon rapport d'étape sur les mutations engagées par notre institution. Cela va accélérer la mise en place d'un FMI plus efficace, en particulier dans la prévention des crises et la stabilisation du secteur financier. Je crois pouvoir dire, sous le contrôle du Président du CMFI, que le FMI sort renforcé de ces discussions.

La réunion que nous allons tenir avec le Comité du développement sera consacrée à nos travaux auprès des pays pauvres, mais je tiens à souligner que les intérêts et les préoccupations de ces derniers et d'autres pays en développement ou marchés émergents ont été largement évoqués dans les débats du CMFI.

Je me réjouis aussi que nous soyons parvenus à un accord de principe sur le soutien à apporter à la Turquie et à l'Argentine, qui ont très sensiblement renforcé leur politique économique et méritent notre appui. Les derniers détails de leurs programmes seront arrêtés dans les jours qui viennent. Là encore, je pense que la manière dont le FMI a traité ces deux dossiers renforce l'institution et a l'aval de ses actionnaires.

Enfin, je me félicite que notre coopération avec la Banque mondiale et Jim Wolfensohn ait été appréciée et approuvée par le CMFI. Cette réunion a démontré à nouveau l'importance du CMFI en tant qu'enceinte privilégiée d'une véritable coopération internationale centrée sur le rôle que peuvent jouer le FMI et ses États membres pour que la mondialisation profite à tous. C'est aussi, vous le savez, ma propre vision.

QUESTION : Vous voulez mettre l'accent sur la prévention des crises. Qu'aurait-on pu faire de plus, M. Köhler, dans le cas de la Turquie et de l'Argentine?

M. KÖHLER : Nous nous occupons de ces deux cas. Je suis convaincu, par exemple, que nous aurions pu être plus ambitieux et inclure les pays qui ont une importance systémique dans nos programmes d'évaluation du secteur financier (PESF). Si la Turquie avait fait l'objet d'un PESF, la crise aurait peut-être été évitée.

QUESTION : A-t-on discuté du rôle du FMI dans la lutte contre le blanchiment de capitaux? Dans l'affirmative, quels sont les points d'accord et de désaccord entre les membres du FMI?

M. BROWN : La question a été évoquée. Laissez-moi vous lire ce que nous avons décidé. «Le Comité souligne que le blanchiment de capitaux est l'affaire de tous et requiert des initiatives énergiques et une action concertée des gouvernements et d'un certain nombre d'institutions. Il est important que tous les pays membres, y compris ceux qui disposent de vastes marchés financiers, prennent au plan national des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux. À cet égard, le Comité se félicite que les 40 Recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI) aient été retenues comme les normes internationales appropriées pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Il approuve le projet visant à resserrer la collaboration du FMI et de la Banque mondiale avec le GAFI et d'autres organismes de lutte contre le blanchiment de capitaux en vue d'évaluer les normes et procédures en vigueur dans ce domaine et de déterminer notamment comment elles peuvent être adaptées et prises en compte dans les travaux du FMI. Le Comité observe à ce propos que, pour assurer leur cohérence avec les RONC, ces évaluations devront être menées de façon uniforme, dans un esprit de coopération et sur la base du volontariat. Le FMI doit lutter contre le blanchiment de capitaux en cherchant à promouvoir une réglementation et un contrôle plus efficaces et contribuer ainsi à la prévention des délits financiers et du blanchiment de capitaux. Il doit aussi

Argentine : la direction du FMI salue les mesures budgétaires

Le 28 avril, selon la note d'information 01/41 diffusée le même jour, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a rencontré Domingo Cavallo, Ministre de l'économie de l'Argentine. Ce dernier a décrit au Directeur général le vaste train de mesures que les autorités appliquent pour maintenir le déficit budgétaire de 2001 en deçà du plafond de 6,5 milliards de dollars prévu par la loi de responsabilité budgétaire. Le Directeur général a noté avec satisfaction que ces mesures constituent un pas important et décisif en vue de stimuler la confiance, et qu'elles sont conformes aux objectifs du programme appuyé par le FMI qui est en place. Combiné à d'autres initiatives du gouvernement et à son engagement résolu à l'égard de la loi sur la convertibilité, ce train de mesures devrait établir les conditions requises pour un redressement soutenu de l'économie.

Il est prévu que les entretiens avec les autorités sur les derniers détails du mémorandum de politique économique seront achevés sous peu.



M. Köhler (à gauche) s'entretient avec M. Cavallo, Ministre de l'économie de l'Argentine, le 28 avril.

«Au lieu de refuser la coopération mondiale, nous voulons au contraire l'intensifier, car c'est en renforçant celle-ci que nous serons le mieux à même de répondre aux difficultés éventuelles.»

Gordon Brown

fournir aux pays membres, en collaboration avec la Banque mondiale, une assistance technique accrue dans ce domaine, afin qu'ils consolident leurs systèmes économiques, financiers et juridiques.» Nous nous penchons donc très sérieusement sur cette question et travaillons, ensemble, à améliorer les procédures suivies.

M. KÖHLER : J'ajouterais seulement que le Conseil d'administration du FMI va prendre en main ce processus, et que nous avons bon espoir d'enregistrer des progrès.

QUESTION : M. Brown, vous avez indiqué que l'action du FMI devait être orientée vers l'avenir. Que devraient faire les institutions financières internationales et les pays européens, si les nouveaux programmes ne suffisent pas à rétablir la confiance et la stabilité?

M. Köhler, si l'Argentine n'applique pas une grande partie de son programme, le FMI pourra-t-il appuyer cette action? Quelle est la position du FMI sur ce point?

M. BROWN : Les perspectives des marchés émergents dépendent très largement de la confiance des investisseurs. Selon le CMFI, celle-ci passe par une politique macroéconomique prudente et une accélération de la réforme des entreprises, du secteur financier et des institutions.

Le CMFI se félicite du train de mesures adoptées par l'Argentine pour redresser la situation budgétaire et jeter les bases d'une reprise durable, conformément aux objectifs du programme appuyé par le FMI. Il estime qu'elles marquent un grand pas dans le raffermissement de la confiance.

Un centre régional de formation au Brésil

Pedro Sampaio Malan (à gauche), Ministre des finances du Brésil, s'entretient avec Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, après que le FMI et le Brésil ont signé le 27 avril un protocole d'accord prévoyant la mise en place d'un centre régional conjoint de formation pour l'Amérique latine. Ce nouveau centre sera établi à Brasília et offrira des cours sur, entre autres, les politiques d'ajustement macroéconomique, la programmation financière, les finances publiques et la politique commerciale.



M. KÖHLER : M. Cavallo a fait valoir avec force, en particulier, que l'Argentine a opté pour une culture de stabilité, de respect des droits de propriété, de croissance et d'ouverture à l'investissement privé. Ce choix est la meilleure garantie de succès et la politique conduite mérite notre appui. Je me suis entretenu avec M. Cavallo, qui a confirmé que l'Argentine va revenir au programme budgétaire convenu avec le FMI : c'est une bonne chose. Il est clair également que la loi de convertibilité reste à la base de cet effort, ce qui est aussi une bonne chose. Enfin, le FMI est prêt à examiner les modalités d'une reprise des décaissements, sur la base du programme argentin.

QUESTION : M. Brown, vous vous dites prudemment optimiste quant aux perspectives de l'économie mondiale. Quels risques pèsent sur celles-ci, et en quoi diffèrent-ils de ceux que vous signaliez il y a un an?

M. BROWN : Il y a de toute évidence un ralentissement de l'activité. Le fléchissement de la conjoncture aux États-Unis a des répercussions plus larges — à l'échelle de l'Europe, par exemple. Chacun s'accorde à penser aussi que la refonte du secteur bancaire et les réformes structurelles s'imposent au Japon. Je n'en reste pas moins prudemment optimiste, car les bases qui faisaient défaut en d'autres occasions sont en place aujourd'hui, et l'inflation est relativement faible. De même, la situation budgétaire des principales économies est plutôt saine. Mon optimisme repose aussi sur l'émergence d'une analyse — et d'une démarche — commune quant à la nécessité de poursuivre les réformes, de renforcer l'architecture financière internationale et de nous donner les moyens de mieux répondre à des difficultés éventuelles. J'ai noté aujourd'hui une détermination à progresser dans les négociations commerciales afin d'éviter tout recours au protectionnisme : nous répondons au contraire aux difficultés actuelles par une volonté d'ouverture sur l'extérieur doublée d'une vigilance et d'une orientation résolue des politiques macroéconomiques vers l'avenir. C'est sur ces bases que nous sommes convenus de progresser, dans une démarche commune, sur les dossiers où l'on nous attend. Voilà pourquoi je suis prudemment optimiste.

Quant à ceux qui critiquent la mondialisation et les institutions internationales, je leur répondrai qu'au lieu de refuser la coopération internationale, nous voulons au contraire l'intensifier, car c'est en renforçant celle-ci que nous serons le mieux à même de répondre aux difficultés éventuelles.

M. KÖHLER : Je note avec beaucoup de satisfaction que le Chancelier Brown insiste sur l'interconnexion qui caractérise l'économie globale contemporaine. Le débat sur ces interdépendances ne peut que rendre chacun plus conscient de la nécessité d'un retour à la croissance dans le monde.

QUESTION : Certains d'entre nous estiment que votre discours contraste avec celui du Groupe des Sept (G-7). Vous parlez d'optimisme prudent alors que M. O'Neill, Secrétaire au Trésor américain, se dit optimiste. Le tableau que le FMI dresse de l'économie mondiale est plus sombre et M. Köhler, reprenant l'analyse de M. Mussa, me renforce dans ce sentiment d'un décalage entre le FMI et les ministres du G-7. **Que faut-il croire?**

M. BROWN : Faut-il croire ce que je disais hier ou ce que je dis aujourd'hui? Je vous répondrai que mon propos n'a pas changé. Si vous comparez le communiqué du G-7 à celui du CFMI, vous verrez que les points de vue et les démarches sont les mêmes. Quand nous parlons de continuer à promouvoir la coopération internationale, c'est ensemble que nous le ferons. Nous adopterons une démarche orientée vers l'avenir avec pour objectif commun d'assurer une plus grande prospérité, sachant que celle-ci requiert des réformes, une relance des négociations commerciales et la mise en place de conditions macroéconomiques adéquates. Si nous agissons ainsi, la décélération de l'activité sera de courte durée. Cette vigilance et cette volonté de se tourner vers l'avenir résument parfaitement l'état d'esprit des pays représentés ici, y compris les membres du G-7. Et il est intéressant de noter qu'aujourd'hui cette démarche est partagée partout dans le monde. Je ne vois donc pas de différence entre ce que le G-7 — ou plus exactement M. O'Neill — disait hier au sujet des perspectives de croissance mondiale à long terme, et ce que le CMFI dit aujourd'hui. Encore une fois, ces réunions ont été constructives et montrent que nous pouvons travailler ensemble à résoudre nos problèmes communs.

M. KÖHLER : Permettez-moi d'ajouter que je suis aussi prudemment optimiste compte tenu, surtout, de l'analyse présentée par M. Mussa, qui a déclenché une discussion très franche entre les ministres. Il a montré les liens entre les régions du monde, souligné que la politique monétaire européenne sera plus vigilante encore et rappelé la responsabilité particulière du Japon, qui doit faire le nécessaire pour renouer avec la croissance.

QUESTION : M. Köhler, que répondez-vous à ceux qui pensent que le programme adopté par le gouvernement turc pourrait poser à nouveau la question de l'aléa moral sur les marchés? Est-ce seulement un renflouement partiel?

M. KÖHLER : Ce programme a reçu l'appui unanime des ministres. Les mesures qu'il énonce sont bonnes et l'on peut penser qu'en misant sur l'économie de marché et l'ouverture sur l'extérieur, la Turquie s'en sortira. Chaque cas est particulier et ce programme, étayé par 10 milliards de dollars de financements, apporte une réponse adaptée aux problèmes qui se posent à la Turquie.

QUESTION : M. Köhler, pourquoi pensez-vous qu'il faudrait rééchelonner les décaissements du FMI en faveur de l'Argentine? Le FMI demande à ce pays de prendre des mesures budgétaires depuis trois ou quatre ans, mais sans succès jusqu'à présent. Pourquoi cela marcherait-il maintenant?

M. KÖHLER : Parce que les mesures proposées sont les bonnes. Elles reposent en effet sur la croissance, l'investissement, la compétitivité : c'est ce qui compte, et c'est ce choix que les marchés vont ratifier. Nous sommes prêts à apporter notre appui, y compris en rééchelonnant les décaissements s'il le faut. Notre approche n'est pas bureaucratique, nous entretenons des relations très étroites et particulièrement productives avec M. Cavallo.

QUESTION : De hauts responsables du Trésor américain ont fait savoir que, s'ils soutiennent l'action du FMI en Turquie, son succès dépend largement du gouvernement turc, et que ce pourrait être le dernier programme de ce type qu'ils appuient. La responsabilité est-elle d'abord celle de la Turquie et l'échec des réformes signifierait-il la fermeture des lignes de crédit?

M. KÖHLER : Il ne fait aucun doute qu'en l'occurrence, la responsabilité incombe au premier chef au gouvernement turc. C'est leur programme, et non pas une ordonnance du FMI. Le ministre de l'économie, M. Dervis, a rappelé devant nous le large soutien — 65 % environ — dont ce programme bénéficie dans les sondages. C'est donc la responsabilité des autorités, mais nous apportons notre contribution afin que le programme réussisse.

M. BROWN : Notre déclaration précise que le Comité «salue...le vaste train de mesures de restructuration des banques, d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles lancé par les autorités turques» et précise que leur effort mérite «le soutien de la communauté internationale et du secteur privé». C'est le texte approuvé par le CMFI. ■

Principaux taux du FMI

Semaine commençant le	Taux d'intérêt du DTS	Taux de rémunération	Taux de commission
23 avril	3,72	3,72	4,31
30 avril	3,78	3,78	4,85
7 mai	3,72	3,72	4,37

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site Web : www.imf.org/cgi-shl/bur.pl?2001.

Des informations générales sur les finances du FMI, y compris ces taux, sont disponibles à : www.imf.org/external/fin.htm.

Source : FMI, Département de la trésorerie.



Combattre la pauvreté et stimuler la croissance dans les pays les plus pauvres

On trouvera ci-après des extraits du communiqué paru après la séance conjointe du Comité monétaire et financier international (CMFI) et du Comité du développement.

Les ministres du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international (CMFI) ont tenu une réunion conjointe le 29 avril 2001 pour passer en revue les efforts déployés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) afin de stimuler la croissance et de combattre la pauvreté. Nous réaffirmons notre volonté de traiter ces



Didier Reynders, Ministre des finances de la Belgique, converse avec Paul O'Neill, Secrétaire au Trésor des États-Unis.

dossiers et d'aider nos pays membres à atteindre les objectifs de développement internationaux. Cette session spéciale symbolise notre appui sans réserve à la coopération renforcée entre la Banque et le FMI, qui est également attesté par bien d'autres points inscrits aux ordres du jour distincts du CMFI et du Comité du développement. Nous avons centré notre attention sur les progrès accomplis dans le renforcement de ce partenariat pour combattre la pauvreté et affermir la croissance dans les pays les plus pauvres du monde.

Beaucoup des questions dont nous avons débattues se posent avec une acuité particulière dans les problèmes de l'Afrique. À la suite de la tournée qu'ils y ont effectuée ensemble en février dernier, les dirigeants de nos deux institutions ont fait état dans leur rapport de la ferme volonté des dirigeants africains de changer les choses pour permettre à leurs pays de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et d'améliorer durablement le sort de leurs populations. Les dirigeants africains ont souligné qu'il importe de s'attaquer aux problèmes majeurs qui figurent à l'ordre du jour de nos Comités : les conflits et la mauvaise conduite des affaires publiques, l'établissement d'une base solide de ressources humaines, en promouvant l'éducation mais aussi en luttant contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles et la nécessité de donner à l'Afrique les moyens de bénéficier de la mondialisation. Nous reconnaissons que les actions énergiques des diri-

geants africains pour faire face à leurs responsabilités doivent être confortées par le soutien ferme de la communauté internationale, de manière à atteindre les objectifs de développement internationaux, et nous sommes prêts à travailler pour assurer ce soutien.

Depuis l'Assemblée annuelle de Prague, la mise en œuvre du processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a beaucoup progressé. Nous sommes encouragés par le sérieux et le sens des responsabilités avec lesquels les pays se sont engagés dans le processus, ainsi que par l'appui que nous apportent nos partenaires du développement. Tout en jugeant également encourageante la perspective de voir de nombreux pays achever leur DSRP complet en 2001, nous engageons vivement la Banque et le FMI, les autres institutions internationales et les donateurs bilatéraux à aider ces pays durant tout le processus d'élaboration, d'application et de suivi de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Nous avons conscience que le processus est appelé à évoluer à la lumière de l'expérience acquise et que la réussite ne peut se mesurer qu'à l'aune de la réduction de la pauvreté qu'il sera possible de réaliser à terme.

Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, vingt-deux pays ayant maintenant atteint le point de décision. Il devrait en résulter un allègement de dette (aide initiale et aide renforcée cumulées) de 34 milliards de dollars. Compte tenu en outre des mécanismes classiques d'allègement de dette, ainsi que des remises de dette bilatérales, un total de 53 milliards de dollars sera mis à la disposition de ces pays. L'allègement global devrait permettre de réduire l'endettement extérieur de ces pays de près des deux-tiers (en valeur actuelle nette), ce qui le ramènerait à un niveau inférieur à la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. Ces pays ont commencé à recevoir au titre de l'allègement des financements qui les aident à consacrer davantage de ressources à la lutte contre la pauvreté. Nous encourageons ces pays à redoubler d'efforts pour parvenir à la fin du processus et ceux qui ne remplissent pas encore les conditions requises pour bénéficier d'une aide à adopter les politiques nécessaires pour atteindre le point de décision et commencer à réduire leur dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE. Nous avons souligné à quel point il est important pour les pays de montrer qu'ils sont résolus à mener à bien leurs réformes et nous avons réaffirmé qu'il est possible, dans ces conditions, d'interpréter avec souplesse, au cas par cas, les dispositions relatives aux antécédents. Tout en reconnaissant les besoins particuliers de certains pays en développement ou en transition à faible revenu, nous invitons expressément tous les donateurs et créanciers à participer à l'allègement de dette offert dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE et à honorer leurs engagements d'aide financière.

Il est fondamental de mettre en place des systèmes efficaces de gestion de la dette publique pour que les écono-

« Cette session spéciale symbolise notre appui sans réserve à la coopération renforcée entre la Banque et le FMI. »

Communiqué du
CMFI et du Comité
du développement

mies budgétaires induites par l'allègement de la dette obtenu grâce à l'initiative en faveur des PPTE, ainsi que les ressources intérieures et l'aide extérieure, soient effectivement affectées à la lutte contre la pauvreté. Nous soutenons les efforts que déploient actuellement le FMI, la Banque mondiale et les donateurs pour aider les pays à renforcer ces systèmes et considérons les revues exécutées au titre de la FRPC et les rapports d'étape sur les DSRP comme des occasions de faire le point sur les progrès accomplis par chaque pays. Nous engageons vivement les pays à préparer des DSRP à l'appui des actions qu'ils engagent pour améliorer la gestion et le suivi de leurs dépenses, nous encourageons les donateurs et les créanciers à soutenir ces initiatives et à mieux coordonner leur aide de façon à améliorer l'efficacité des systèmes de planification et de préparation des budgets nationaux.

Nous jugeons encourageant que la Banque mondiale améliore actuellement les méthodes permettant d'aider les pays à évaluer l'impact social des politiques mises en place, ainsi que ses propres recommandations, et que le FMI compte participer à ces travaux pour ce qui est de ses domaines de compétence, en s'appuyant sur des analyses externes d'impact social qu'il prendra en compte dans ses conseils de politique macroéconomique. Nous invitons la Banque et le FMI à concrétiser dès que possible ces initiatives au niveau des pays. Nous saluons les efforts que déploient actuellement les deux institutions pour rationaliser et recentrer la conditionnalité, et établir l'ordre de priorité des mesures à prendre à cet égard, sur la base de stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance conduites par les pays eux-mêmes. Nous nous félicitons également des travaux en cours pour bien distinguer le rôle de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et celui du crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (CSR) de la Banque.

Nous réaffirmons notre attachement à l'initiative en faveur des PPTE qui constitue, à nos yeux, un moyen pour les pays admissibles de se dégager une fois pour toutes d'un endettement intolérable. L'initiative renforcée, qui tient compte des facteurs actuels de vulnérabilité des PPTE, permet de fixer le montant de l'allègement de dette accordé au stade de la prise de décision en fonction de ratios nettement plus favorables. De plus, un certain nombre de créanciers bilatéraux ont accepté d'annuler en totalité la dette liée à l'APD. Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la dette. Nous sommes convenus qu'à la fin du processus, les perspectives de viabilité à long terme de la dette doivent faire l'objet d'une analyse et d'une discussion approfondies. De façon plus générale, nous sommes d'avis qu'il est important que les PPTE continuent à suivre attentivement, avec l'appui de la Banque et du FMI, l'évolution de leur endettement, y compris au-delà du point d'achèvement. Nous réaffirmons que, dans des cas exceptionnels, lorsque des facteurs exogènes modifient radicalement la situation du pays, il est possible dans le cadre de l'initiative d'envisager un allègement supplémentaire à la fin du processus.

Pour ramener l'endettement à un niveau tolérable et l'y maintenir, il faut remédier à ses causes fondamentales. Comme dans le cas de la lutte contre la pauvreté, il convient d'appliquer une double stratégie. Premièrement, les pays pauvres doivent prendre leur destin en

main et créer un environnement propice à une croissance équitable et durable et à la réduction de la pauvreté en améliorant leur gestion macroéconomique (y compris par une politique d'emprunt prudente), en procédant à des réformes pour ouvrir leur économie et favoriser le développement du secteur privé, en gérant mieux les affaires publiques et en menant une politique sociale active (en matière d'éducation et de santé surtout). Deuxièmement, la communauté internationale doit leur prêter résolument son concours non seulement en honorant les engagements d'allègement de dette déjà pris, mais aussi au moyen d'une aide accrue et une plus grande ouverture des marchés. Nous rappelons que l'allègement de la dette des PPTE doit venir en complément de l'APD, et que cette dernière doit être dûment assortie de conditions concessionnelles ou libérales.

Nous réaffirmons avec force l'importance d'élargir l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et invitons en particulier les pays à ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays les plus pauvres. À cet égard, nous saluons les initiatives prises récemment par un certain nombre de pays. En outre, il est essentiel que les pays industrialisés mènent des politiques économiques qui favorisent une croissance mondiale durable sans inflation. Tous les pays, riches et pauvres, doivent ainsi agir de concert pour que les objectifs de développement internationaux puissent être atteints.

Les conflits continuent à former un obstacle majeur à l'amélioration du sort de millions de personnes, en Afrique surtout. L'une des premières priorités de la communauté internationale doit être d'aider les pays à résoudre leurs conflits et à rétablir des conditions propices au progrès économique et social. L'accumulation d'arriérés persistants et élevés pose un problème particulier pour plusieurs pays en proie à un conflit. Étant donné que beaucoup de ces pays sont pauvres et très endettés, nous nous félicitons des travaux accomplis par la Banque et le FMI pour se doter de nouveaux moyens de leur venir en aide, y compris par l'allègement de leur dette. Nous saluons les efforts déployés par le FMI pour assortir de conditions concessionnelles son aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit. Nous reconnaissons qu'il est important de maintenir une exigence forte de résultats, et notamment sur le plan de la transparence des dépenses militaires afin de veiller à ce que les allègements de dette servent à faire reculer la pauvreté et non à financer des dépenses militaires. Nous estimons que l'initiative renforcée en faveur des PPTE est suffisamment souple pour être adaptée à la situation particulière des PPTE sortant d'un conflit, notamment en ce qui concerne la durée des antécédents si des résultats significatifs ont été obtenus sur le plan de la stabilité macroéconomique, de la gestion des affaires publiques, du renforcement des capacités et du suivi. De façon plus générale, les pays sortant d'un conflit dont l'économie se redresse auront aussi besoin d'une assistance technique considérable et d'importants concours pour renforcer leurs capacités administratives. Nous sommes d'avis que la Banque et le FMI sont en mesure d'accroître leur aide à l'appui des efforts de reconstruction de ces pays et, à cet effet, nous invitons ces deux institutions à travailler en étroite collaboration avec celles du système des Nations Unies afin de tirer le meilleur parti des compétences particulières de chacune. ■

Une détermination renouvelée à réduire la pauvreté, notamment en Afrique

Voici des extraits de la conférence de presse qui s'est tenue après la réunion conjointe du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement, le 29 avril à Washington.

M. SINHA : Nous avons examiné le renforcement de la croissance et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, mais nous avons surtout mis l'accent sur les pays pauvres très endettés (PPTE) et donc essentiellement sur l'Afrique. Nous avons pris note de la visite conjointe en Afrique du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du FMI, qui se sont entretenus avec les

en développement d'une manière sans précédent. Presque tous les intervenants ont insisté sur ce point, ainsi que sur l'importance de l'aide au développement et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ils ont salué aussi la coopération du FMI et de la Banque mondiale qui fait de ces documents un instrument essentiel de la lutte contre la pauvreté et du développement.

En ce qui concerne la dette, nous sommes d'avis que le processus d'allègement ne doit pas être compromis par des variations des termes de l'échange, ni par notre incapacité à établir un programme post-conflit, ni par le financement à la disposition des institutions elles-mêmes. Nous devons examiner soigneusement ces questions et veiller à faire fond sur l'expérience des vingt-deux pays qui ont déjà reçu un allègement de la dette en assurant que leur situation est viable. Nous devons alléger la dette d'autres pays et nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des onze pays sortant d'un conflit qui ne peuvent pas encore recevoir d'allègement de la dette ainsi que des pays qui sont encore plongés dans un conflit.

Pour atteindre les objectifs de 2015, il faudra accorder une importance particulière à l'éducation et à la santé. Nous sommes d'accord aussi sur ce point. Le communiqué du CMFI attire l'attention sur les engagements pris à Dakar en matière d'éducation. Dans leur déclaration, plusieurs pays ont exprimé leur intérêt croissant pour une initiative qui permettrait de régler les problèmes posés non seulement par le VIH/SIDA, mais aussi par la tuberculose et la malaria, qui causent chaque année plus de quatre millions de morts, la plupart évitables. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, je pense que nous assisterons à la mise en place d'une nouvelle initiative en la matière qui rassemblera les organisations internationales, les pays, y compris ceux du G-7, et peut-être aussi le secteur privé. Tout comme la prospérité est indivisible, la lutte contre la pauvreté est notre devoir à tous, nous nous sommes accordés à le reconnaître aujourd'hui.

QUESTION : Pouvez-vous donner quelques détails sur ce fonds pour la santé? Qui va le gérer et comment?

M. BROWN : Le gouvernement italien a fait une proposition de fonds pour la santé qui a été appuyée par le Royaume-Uni lors d'une réunion du G-7. Ce fonds se concentrerait sur les médicaments, les produits de base et les vaccins contre la tuberculose, la malaria et le sida. Plusieurs autres pays et des organisations internationales soutiennent cette initiative. Je pense qu'il sera possible aussi, à terme, d'y impliquer les sociétés pharmaceutiques.



La conférence de presse du CMFI et du Comité du développement, avec, de droite à gauche, James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, Yashwant Sinha, Président du Comité du développement, Gordon Brown, Président du CMFI, et Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI.

dirigeants africains et ont fait rapport à ce sujet à M. Brown et à moi-même.

Nous avons reçu des conseils et avis très utiles en ce qui concerne l'orientation de nos travaux sur toutes ces questions. Je pense que la communauté internationale est bien déterminée à lutter contre la pauvreté et à renforcer la croissance, à alléger la dette, à accroître les flux d'aide publique au développement, à assurer la paix et à résoudre les conflits, et à élargir l'accès des produits des pays en développement — en particulier des PPTE — à tous les marchés, en particulier ceux des pays développés.

La réunion conjointe fut très utile. Une fois encore, la communauté internationale s'est rassemblée pour réaffirmer son engagement à lutter contre la pauvreté dans les pays en développement et surtout en Afrique. **M. BROWN :** Je pense que notre communiqué «indique plus clairement que jamais que si nous — pays développés et pays en développement, FMI et Banque mondiale — unissons nos efforts, nous pouvons accomplir bien plus qu'en agissant seul». En créant un cercle vertueux de réduction de la dette, de réduction de la pauvreté et de développement durable, nous pouvons atteindre les objectifs de développement internationaux de 2015 auxquels nous avons tous souscrit — Banque mondiale, FMI et pays.

Le communiqué souligne aussi l'importance de la reprise des négociations commerciales multilatérales pour que nous puissions ouvrir les marchés aux pays

«La communauté internationale est déterminée à lutter contre la pauvreté et à renforcer la croissance.»

Yashwant Sinha

Plusieurs gouvernements, parmi lesquels celui du Royaume-Uni, envisagent aussi de mettre en place un crédit d'impôt qui encouragerait la recherche médicale, en particulier sur les maladies les plus mortelles dans les pays les plus pauvres. Il faut savoir que 10 % seulement de la recherche pharmaceutique porte sur des maladies qui touchent 90 % des êtres humains : il est donc urgent de développer les programmes de recherche ainsi que les vaccins et médicaments.

M. WOLFENSOHN : Nous n'avons pas encore de chiffres définitifs, ni même d'assurances sur l'organisation de ce fonds, mais il inclura l'Organisation mondiale de la santé et les Nations Unies. La Banque mondiale a annoncé qu'elle était prête à gérer ce fonds. Elle collaborera avec les autres organisations, mais il faut attendre la décision des donateurs avant de pouvoir donner d'autres détails. Le fonds complétera l'action de la Banque mondiale dans le domaine du VIH/SIDA. Je pense que la Banque à elle seule apportera plus d'un milliard de dollars cette année, mais le champ d'activité du fonds reste à déterminer.

M. BROWN : Clare Short, Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni, et moi-même espérons assister mardi à New York à une réunion où certains éléments de ce fonds seront examinés avec les parties intéressées. C'est une chance que nous ne pouvons en aucun cas manquer. Il est important d'aller de l'avant le plus vite possible.

QUESTION : Le FMI et la Banque mondiale ont pour responsabilité d'éviter les crises dans l'économie mondiale. Aviez-vous prévu les problèmes de l'Argentine, de la Turquie et des États-Unis? Comment pouvez-vous dire que l'Amérique latine ne va pas connaître de gros problèmes alors que le Mexique et le Brésil sont les principaux partenaires commerciaux des États-Unis et de l'Argentine?

M. FISCHER : L'économie mondiale ralentit, mais la communauté internationale aide les pays les plus touchés, qui sont la Turquie et l'Argentine. Nous avons accompli des progrès notables. Nous sommes sur le point de signer un accord avec l'une et l'autre, peut-être dans un jour ou deux. À l'unanimité, le CMFI a appuyé vivement l'action du FMI dans ces deux pays. L'économie mexicaine ralentit, mais les autorités ont évoqué avec le FMI la possibilité de recourir à une ligne de crédit préventive, et l'économie s'est renforcée sensiblement au cours des sept dernières années. La croissance ralentit certes, mais l'on peut s'attendre à un renversement de tendance d'ici la fin de l'année : c'est ce qu'a souligné le CMFI. Le plus important, c'est que nous sommes prêts à aider les pays, qu'ils soient d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique, s'ils sont touchés par ce ralentissement.

QUESTION : Quelle décision concrète a été prise concernant la conditionnalité dans les programmes du

FMI? Y aura-t-il moins de conditions? La conditionnalité portera-t-elle davantage sur la gestion publique et moins sur la situation macroéconomique? Qu'y a-t-il de nouveau concernant les PPTE?

M. FISCHER : Le Directeur général a souligné qu'il souhaitait alléger la conditionnalité. Ce processus a commencé avec les directives mises en place en septembre dernier. Le résultat est visible dans le nombre de conditions qui figurent dans nos programmes et leur objet. Vous trouverez sur notre site Web ce que nous avons fait depuis. Cet effort fait partie d'un plus large débat qui vise à axer la conditionnalité sur les questions macroéconomiques et financières, et c'est ce qui se passe effectivement. Aujourd'hui, le CMFI a appuyé à l'unanimité cette évolution.

Le processus n'est pas terminé. Nous devons examiner les problèmes qui pourraient se poser si nous continuons dans cette voie et décider ensuite formellement de l'orientation future de notre action. Mais il ne fait aucun doute que nous allégerons, que nous rationaliserons la conditionnalité pour la renforcer et la rendre plus efficace.

Nous avons beaucoup parlé aussi de gestion publique. C'est un sujet très complexe, mais nous n'avons pas l'intention de remplacer la conditionnalité macroéconomique par une conditionnalité qui porterait sur la gestion publique. Le FMI privilégiera la conditionnalité macroéconomique.

M. BROWN : Il a été demandé au CMFI d'examiner la viabilité de la dette des 22 pays qui ont bénéficié d'un allègement de la dette, la situation des pays sortant d'un conflit ou encore en conflit et l'allègement de leur dette, ainsi que les cas de pays où les circonstances changent de manière générale. Je pense que la réunion du CMFI et cette réunion conjointe prouvent que nous serons attentifs aux problèmes qui se poseront dans le processus de réduction de la dette.

En ce qui concerne la viabilité de la dette, nous convenons de l'importance d'un suivi régulier de la situation de la dette. Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque des facteurs externes modifient radicalement la situation d'un pays, nous réaffirmons qu'il est possible, dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE, d'envisager un allègement supplémentaire au point d'achèvement.

Pour ce qui est des situations de conflit, il existe des mesures spéciales que nous sommes prêts à examiner pour aider les dix ou onze pays qui cherchent à sortir d'un conflit et qui ont besoin d'une aide accrue plus rapidement. De la même manière, nous examinons les causes du problème de la dette et nous mettons l'accent sur les objectifs de 2015 et le développement durable dans ces pays, ainsi que sur l'importance des stratégies de réduction de la pauvreté. Toutes les questions qui nous ont été posées ont été examinées lors de cette réunion importante. La communauté internationale restera attentive à ces problèmes. ■

De bonnes politiques sont la clé du succès des programmes de développement

La 63^e réunion du Comité du développement a eu lieu à Washington le 30 avril 2001, sous la présidence de M. Yashwant Sinha, Ministre des finances de l'Inde. Le Comité a également tenu, le 29 avril 2001, une séance commune avec le Comité monétaire et financier international, au cours de laquelle les deux comités ont examiné le thème du renforcement de la coopération comme moyen de favoriser la croissance et de combattre la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde.

Renforcer le soutien du Groupe de la Banque mondiale aux pays à revenu intermédiaire

Les ministres saluent dans l'ensemble les propositions présentées par la Banque à la suite des travaux du Groupe de travail du Groupe de la Banque mondiale sur les pays à revenu intermédiaire. Ils constatent qu'il serait

impossible d'atteindre les objectifs internationaux de développement sans lutter contre la pauvreté dans ces pays et ils réaffirment l'importance de l'appui fourni par le Groupe de la Banque à leurs programmes de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Comité prend note du fait que l'existence de bonnes politiques et d'institutions capables de les appli-

quer est la clé du succès des programmes de développement et se félicite de voir qu'un nombre croissant de pays se rallient à cette notion; que les ressources extérieures sont le plus efficaces lorsqu'elles soutiennent ces politiques et ces institutions; et que même les pays qui ont accès aux marchés des capitaux internationaux peuvent gagner à recevoir un soutien financier de la Banque, car les capitaux auxquels ils ont accès sur les marchés sont souvent courts, volatiles et d'un montant limité. Les ministres ont conscience que cette volatilité peut provoquer des perturbations et exercer des effets nettement préjudiciables sur les niveaux de pauvreté. Ils soulignent qu'étant donné que, dans la plupart des cas, l'aide du Groupe de la Banque ne représente qu'une faible part des financements extérieurs de ces pays, son action doit avoir un caractère sélectif et stratégique. Le Groupe de la Banque doit jouer un rôle de catalyseur et tendre à promouvoir des réformes de l'action gouvernementale et des changements institutionnels, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et des politiques bénéfiques pour les pauvres. Il doit aussi atti-

rer dans les pays des investissements privés stables et durables, et mobiliser un appui auprès des partenaires pour le développement dans les domaines de la politique économique et des finances, de manière à favoriser une croissance durable et équitable et à réduire la pauvreté.

À la suite de leur débat sur ce sujet lors de la dernière réunion du Comité, les ministres réitèrent la nécessité pour le Groupe de la Banque de formuler son soutien compte tenu des situations très diverses présentées par cet ensemble de pays si variés. Le Comité souligne que, pour que les pays aient réellement la maîtrise de leur stratégie de développement, ce soutien doit s'ancrer dans la vision du développement des pays eux-mêmes, qui doit former le point de départ de la Stratégie d'aide au pays (SAP) du Groupe de la Banque. La SAP doit s'appuyer sur des diagnostics et des études économiques et sectorielles de bonne qualité. La Banque doit systématiquement et renforcer son analyse de la situation des pays, et notamment accroître, en concertation avec ses partenaires, son soutien en faveur du développement des capacités locales. Les ministres notent qu'il est particulièrement important que la Banque étoffe ses études sur les questions et les priorités structurelles, sociales et sectorielles, ainsi que sur les systèmes de dépenses publiques, de passation des marchés et de gestion financière.

Les ministres indiquent que, vu la diversité des besoins, des objectifs et des antécédents des pays, le Groupe de la Banque doit offrir une gamme diversifiée d'instruments de prêt, fondée sur l'avantage comparatif du Groupe de la Banque. Ils soulignent que la volonté manifestée par les pays de combattre la pauvreté doit conditionner toutes les opérations de prêts. Le Comité réaffirme que, appuyés sur une SAP bien conçue, les prêts d'investissement de la Banque conservent un rôle important. Ce sont en effet des instruments efficaces de transfert du savoir, d'expérimentation et de démonstration de nouvelles méthodes, de renforcement des capacités de l'État et de soutien à la mise en place d'importants services sociaux et d'infrastructure. Les ministres saluent l'amélioration de la qualité des prêts d'ajustement et le fait qu'ils sont axés sur des programmes de développement. Ils soulignent que, puisqu'on envisage de les utiliser plus systématiquement, les pays doivent, de leur côté, se montrer déterminés à procéder à des réformes de l'action gouvernementale et des institutions, ou faire état d'un solide bilan dans ce domaine. Ces prêts doivent également reposer sur des analyses adéquates des politiques et des systèmes fiduciaires du pays intéressé et, le cas échéant, sur des mesures visant à les renforcer. À cet égard, les ministres soulignent que les pays doivent avoir de solides capacités de gestion et de comptabilité des dépenses publiques. Ils demandent, en complément du processus de SAP, une approche plus transparente et plus systématique du suivi et de la prévision de la gamme d'opérations de prêts de la BIRD (proportion entre prêts d'investissement et prêts à l'ajustement). Après avoir examiné l'option de tirage différée et son utilité potentielle pour quelques pays engagés dans



Yashwant Sinha (à gauche), Président du Comité du développement, et James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

des réformes, ils notent qu'elle sera probablement utilisée par un petit nombre de pays et encouragent la Banque à poursuivre son travail pour finaliser la proposition et la présenter aux administrateurs.

Les ministres engagent instamment la Banque à donner une expression concrète à ses propositions visant à renforcer le soutien analytique et financier apporté par le Groupe aux pays à revenu intermédiaire. Ils soulignent que la Banque doit agir de manière très sélective et utiliser de plus en plus les analyses effectuées par les autres partenaires pour le développement et par les pays eux-mêmes, laissant les partenaires pour le développement conduire les opérations de soutien des réformes, lorsqu'elles portent sur des secteurs dans lesquels ils jouissent d'un avantage comparatif. Les ministres souhaitent particulièrement que la Banque et le Fonds utilisent ces propositions pour renforcer leur coopération au niveau des pays.

Harmonisation des politiques et procédures opérationnelles

Les ministres soulignent qu'il importe d'harmoniser les politiques et procédures opérationnelles de la Banque, des autres BMD et des bailleurs de fonds bilatéraux afin d'améliorer l'efficacité des interventions de développement, d'accroître l'efficacité et de réduire la charge et les frais administratifs pour les pays bénéficiaires. Le Comité souligne qu'il faut agir plus rapidement, tout en continuant d'appliquer des normes appropriées, pour harmoniser les modalités de gestion de l'aide, en particulier dans le but d'aider les pays à faible revenu à appliquer leurs DSRP. Les ministres notent que l'harmonisation des programmes des pays particuliers constitue une approche pragmatique qui peut accélérer le démarrage des activités, et ils encouragent tous les partenaires pour le développement à s'en remettre de plus en plus aux processus de planification et de budgétisation des gouvernements emprunteurs, en les aidant à renforcer leurs systèmes et leurs méthodes le cas échéant. Les ministres les engagent à travailler avec les pays en développement pour élaborer de concert des démarches fondées sur les bonnes pratiques dans les domaines de la passation des marchés, de la gestion financière et des évaluations environnementales. Ils soulignent que ces approches constitueraient un bon moyen de renforcer les capacités, car elles orienteraient les plans d'action visant à aider les pays à s'attaquer à leurs priorités. Les ministres encouragent la Banque mondiale et ses partenaires, y compris les autres BMD et le Groupe de travail OCDE/CAD sur l'harmonisation, d'élaborer ensemble un cadre général (y compris des plans d'action assortis de calendriers d'exécution) en vue de guider et de coordonner les activités dans ce domaine à l'avenir. Le Comité compte recevoir de la Banque un rapport sur les progrès réalisés par rapport à un plan indiquant les changements spécifiques qu'elle prévoit d'apporter à ses propres procédures pour faciliter l'harmonisation.

Biens publics mondiaux

Le Comité applaudit aux réalisations de la Banque en matière de biens publics mondiaux dans les domaines préconisés par le Comité lors de sa précédente réunion — à savoir, les maladies transmissibles, l'intégration

commerciale, la stabilité financière, le savoir et le patrimoine environnemental mondial. Le Comité salue la volonté exprimée par la Banque d'intégrer ses activités en matière de biens publics mondiaux dans ses activités essentielles et dans son travail au niveau des pays, et de continuer à sélectionner et à cibler ses interventions dans chacun de ces domaines. Il est également sensible à sa volonté de consolider la coopération et la répartition des tâches avec les autres parties prenantes internationales et d'entreprendre de nouveaux travaux d'analyse avec ses partenaires pour le développement sur la structure de direction et sur les modalités de financement qu'exige l'action en faveur des biens publics mondiaux, et notamment d'étudier avec prudence sur la place qui pourrait être faite à l'octroi de dons par l'IDA.

Promouvoir le commerce pour le développement

Les ministres réaffirment l'importance cruciale du commerce pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté et soulignent une nouvelle fois combien la Banque, en collaboration avec ses partenaires, peut contribuer à mettre les pays en développement mieux à même d'accéder aux marchés internationaux. À cet égard, ils saluent les initiatives prises récemment par plusieurs pays. Le Comité approuve dans ses grandes lignes le programme de travail mondial, régional et national énoncé dans le document préparé par la Banque en vue de la réunion, y compris, surtout, l'expansion des activités menées au niveau des pays auxquelles les Stratégies d'aide-pays de la Banque feront une place croissante. Il s'agira notamment d'aider les pays à traiter les questions commerciales dans le cadre de leur DSRP. Le Comité juge qu'il est particulièrement important d'étudier les problèmes qui se posent «en deçà de la frontière» — réglementation de l'investissement, obstacles à un transport efficace des marchandises et des matériaux, normes et règlements techniques, télécommunications et services aux entreprises, etc. — pour permettre aux pays de tirer pleinement parti des opportunités qu'offre la mondialisation. Conscient de la nécessité de mettre les nations les plus pauvres mieux à même de participer plus efficacement au système commercial international, le Comité appelle la Banque à s'employer avec ses partenaires à exploiter au maximum les possibilités qu'offre le renforcement récent du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. À cet égard, le Comité salue les efforts entrepris pour délier l'aide, et se félicite notamment de ce que les bailleurs de fonds de l'OCDE aient décidé récemment ad referendum de délier leur aide aux pays les moins avancés.

VIH/SIDA

Les ministres se félicitent de l'attention rapidement grandissante portée au problème du VIH/SIDA depuis que, l'an dernier, le Comité a qualifié l'épidémie de grave danger pour le développement dans de nombreuses régions du monde, et en particulier en Afrique. Ils constatent avec beaucoup d'inquiétude, toutefois, que la propagation du VIH/SIDA n'est toujours pas enrayerée, que les ravages énormes causés par l'épidémie sont de plus en plus manifestes, et qu'il demeure indispensable

«Le Comité prend note du fait que l'existence de bonnes politiques et d'institutions capables de les appliquer est la clé du succès des programmes de développement.»

Communiqué du Comité du développement

que les pouvoirs publics jouent un rôle plus prépondérant. Les ministres appellent à exploiter la détermination nouvelle manifestée par de nombreux dirigeants des pays développés et des pays en développement pour entreprendre très vite une action internationale coordonnée et concertée de prévention, d'éducation et de soins intégrés, visant notamment à élargir l'accès au traitement. Le Comité préconise de traiter l'épidémie sur une base plurisectorielle, en faisant notamment une large place à la lutte contre le VIH/SIDA dans les poli-



James Wolfensohn (à gauche), Président de la Banque mondiale, accueille Clare Short, Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni, et Gordon Brown à la réunion du Comité du développement.

tiques de développement et dans l'aide apportée aux gouvernements dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs. En particulier, les ministres suggèrent que les Stratégies d'aide-pays de la Banque mondiale analysent l'impact du VIH/SIDA et proposent des solutions appropriées, en collaborant avec les partenaires concernés dans le contexte de la stratégie nationale de lutte contre la maladie propre à chaque pays. Le Comité rend hommage à la Banque pour les mesures qu'elle a prises à ce jour aux fins d'appliquer la stratégie examinée par les ministres il y a un an et il l'encourage à continuer, avec ses partenaires, d'élargir son action à toutes les régions du monde. Le Comité appelle également la Banque et les Nations Unies à intervenir activement pour faciliter l'amélioration des relations entre l'industrie pharmaceutique et les pays en développement à l'appui de programmes en rapport avec le SIDA. Le Comité constate également la nécessité d'accroître substantiellement les ressources internationales consacrées aux programmes d'analyse, de recherche et d'action en rapport avec le VIH/SIDA; partie de ce supplément d'aide pourrait être acheminée par un nouveau fonds fiduciaire multilatéral qui serait créé pour financer la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Le Comité appelle aussi les participants à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, qui aura lieu en juin 2001, à prendre des engagements concrets qui conduisent à une intensification rapide de l'action mondiale contre le VIH/SIDA.

L'architecture financière internationale

Les ministres se félicitent que la Banque et le Fonds, en partenariat avec d'autres groupes, continuent de s'employer à renforcer l'architecture du système financier international et d'aider les pays à se doter des moyens

d'action nécessaires pour en être parties prenantes, et en bénéficier. Le Programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) entrepris conjointement par la Banque et le Fonds et la collaboration entre les deux institutions aux Rapports sur l'observation des normes et codes (ROSC) offrent un cadre précieux pour aider les pays membres à renforcer leurs systèmes financiers et économiques. Le Comité accueille avec satisfaction la publication des Directives pour la gestion de la dette publique, qui aideront les gouvernements à se doter des moyens de gérer leur dette, rendant ainsi leurs pays moins vulnérables à une éventuelle instabilité financière. Les ministres saluent également les Principes et directives régissant le traitement de l'insolvabilité et la protection des droits des créanciers et invitent à poursuivre leur élaboration sur la base de consultations étroites avec les pays emprunteurs, des observations supplémentaires reçues, de la poursuite des travaux entrepris avec les institutions partenaires, et de l'expérience des évaluations nationales.

Les ministres conviennent que le blanchiment d'argent est un problème mondial, qui affecte aussi bien les grands pays que les petits pays. Le Comité s'accorde généralement à voir dans les 40 Recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) la norme de référence pour lutter contre le blanchiment, et à juger qu'il faut étudier comment ces recommandations peuvent être adaptées et prises en compte dans le cadre de l'action du FMI et de la Banque mondiale. À cet égard, le Comité note que, pour s'inscrire dans la ligne du processus ROSC, les évaluations devront être entreprises sur une base uniforme, coopérative et volontaire. Le Comité exhorte les deux institutions à collaborer plus étroitement avec le GAFI et avec les autres groupes de lutte contre le blanchiment à l'examen des normes et procédures existant en la matière. Les ministres constatent aussi que, dans le cadre de leurs programmes actuels, la Banque et le Fonds apportent d'ores et déjà une contribution précieuse au renforcement par les pays de leurs systèmes économiques, financiers et juridiques. Ils conviennent que c'est d'abord aux pays eux-mêmes et aux institutions spécialisées ayant le mandat et les compétences nécessaires qu'il incombe de prendre des mesures contre le blanchiment d'argent. Le Comité note que, conformément à son mandat de développement et compte tenu de son avantage comparatif, la Banque devra en priorité intensifier son appui aux renforcements des capacités nationales et aider les pays à définir et à mettre en place les politiques et les fondements institutionnels nécessaires pour réduire les risques d'abus financiers.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité est prévue pour le 1^{er} octobre 2001, à Washington. Les ministres jugent qu'il pourrait être opportun alors d'examiner les questions en rapport avec la Conférence sur le financement du développement que les Nations Unies prévoient pour le début de 2002, sur la base d'échanges de vues réguliers entre les représentants de leurs pays auprès des Nations Unies, la Banque et le FMI. Ils sont également convenus d'étudier, à une prochaine réunion, la question de l'éducation, et notamment de faire le point sur l'application des engagements pris à Dakar sur l'éducation pour tous. ■

Appui aux politiques favorisant la croissance de la productivité

Voici des extraits de la déclaration des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale du Groupe des Sept, diffusée le 28 avril. (Traduction non officielle, source : Ministère des finances du Canada.)

Évolution économique dans les pays du G-7

Même si la croissance mondiale a ralenti au cours de la dernière année, l'expansion économique repose sur une assise stable. En fait, les perspectives d'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale sont encourageantes. Nous souscrivons tous à la déclaration selon laquelle l'économie mondiale bénéficierait du fait que chacune de nos économies se rapproche de la réalisation de son plein potentiel. Nous nous entendons pour dire qu'il faut demeurer vigilants et clairvoyants au titre du maintien et de la mise en œuvre de politiques qui favorisent une forte croissance de la productivité, y compris une saine politique macroéconomique, la réforme structurelle et la coopération économique à l'échelle internationale. Nous collaborerons à la réalisation des objectifs du libre-échange. Nous reconnaissons qu'une réduction des prix de l'énergie et que la stabilité des prix du pétrole sont importantes.

- Aux États-Unis, le rythme de croissance a diminué sensiblement. Cependant, les données fondamentales de l'économie à long terme — gains de productivité et souplesse du marché de facteurs — demeurent saines. La politique monétaire devrait continuer de contribuer à une croissance soutenue et au maintien de la stabilité des prix. La politique financière devrait également continuer de soutenir les données fondamentales à long terme.

- La croissance a également ralenti au Canada; au Royaume-Uni, la décélération semble plutôt modérée. Dans les deux pays, le chômage et l'inflation demeurent faibles. Les politiques doivent continuer de soutenir les fondations de la croissance soutenue et de l'emploi à moyen terme, tout en respectant les objectifs fixés en matière d'inflation.

- Dans la zone euro, les perspectives de croissance ont diminué, même si elles demeurent favorables. Les politiques doivent continuer de mettre l'accent sur le renforcement de la croissance éventuelle et sur la réduction du taux de chômage au moyen de l'adoption de réformes structurelles approfondies qui accroissent l'efficacité des marchés du travail et des produits. La politique financière doit viser l'amélioration de l'efficacité économique, notamment au moyen de la réforme fiscale, tout en maintenant le rythme d'assainissement des finances publiques.

- Au Japon, l'activité économique a faibli, et les prix continuent de baisser. Dans ce contexte, la politique monétaire doit continuer de fournir de fortes liquidités jusqu'à ce que l'inflation selon l'indice des prix à la consommation demeure à zéro ou au-dessus de ce niveau. La reprise à moyen terme repose sur une mise en œuvre dynamique de réformes des finances et du secteur des entreprises.

Taux de change

Nous avons discuté de l'évolution de nos marchés financiers et de change. Nous avons réaffirmé que les taux de change des principales devises devaient faire état des données fondamentales de l'économie. Nous continuerons de surveiller la situation de près et de coopérer sur les marchés de change au besoin.

Évolution de la conjoncture mondiale

Le ralentissement de l'activité économique mondiale a également eu une incidence sur les perspectives de croissance des marchés émergents et des pays en développement. Après deux années de forte croissance, les signes de ralentissement sont maintenant clairs en Asie, dans l'ensemble. Dans toute la région, la mise en œuvre de réformes structurelles sera cruciale pour favoriser une croissance forte et soutenue. En Amérique latine, où la croissance a également diminué, des mesures structurelles devront être adoptées pour stimuler la croissance de la productivité, et les finances devront être assainies davantage pour réduire les besoins de financement. En Europe centrale et en Europe de l'Est, les réformes amorcées au cours des

dernières années ont contribué récemment à une forte croissance; l'assainissement des finances publiques et d'autres réformes structurelles permettront de garder l'économie à ce niveau. En Afrique, même si la croissance continue d'augmenter, le revenu par habitant demeure très faible. La mise en œuvre de politiques judicieuses de rajustement structurel et macroéconomique demeure une condition préalable à la forte croissance et à la réduction générale de la pauvreté.

Nous reconnaissons que le libre-échange est un moteur essentiel de la croissance économique. L'ouverture des marchés peut accroître l'efficacité et la productivité, favorisant ainsi le développement et la réduction de la pauvreté dans tous les pays. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés pour lancer un nouveau cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce cette année, afin de réduire les entraves au commerce dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Nous accueillons aussi favorablement les initiatives des pays industrialisés qui, en permettant aux exportations des pays les plus pauvres d'accéder plus facilement à leurs marchés, faciliteront leur intégration à l'économie mondiale. Il y aurait lieu pour le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale de réfléchir sur les façons et les moyens de faciliter la libéralisation du commerce.



La réunion des ministres des finances des pays du G-7, avec, de gauche à droite, Gordon Brown (Royaume-Uni), Hans Eichel (Allemagne), Laurent Fabius (France), Paul O'Neill (États-Unis), Vincenzo Visco (Italie), Masajuro Shiokawa (Japon) et Paul Martin (Canada).

Turquie

Nous saluons le vigoureux programme de réforme économique qui permettra à la Turquie de s'entendre avec le FMI sur une série de mesures qui méritent l'appui soutenu des secteurs privé et public de la collectivité internationale. Nous sommes impatients de voir la Turquie procéder à une mise en œuvre dynamique de toutes ces mesures nécessaires. Dans ce contexte, nous appuyons la décision du FMI et de la Banque mondiale de fournir une aide additionnelle à ce programme.

Russie

Nous nous réjouissons de la croissance soutenue de l'économie russe, et nous invitons les autorités russes à accroître le rythme des réformes économiques nécessaires à un développement économique sain et soutenu. La Russie doit adopter des mesures visant à créer un environnement économique propice à l'investissement, étranger et intérieur, comme renforcer la règle de droit, favoriser la libre circulation de l'information, s'attaquer aux cas de non-paiement et de troc, renforcer le système bancaire et améliorer la gouvernance des entreprises. Nous invitons instamment les autorités russes à tirer profit du savoir-faire du FMI et de la Banque mondiale en vue de régler ces problèmes. Nous félicitons la Douma d'avoir ratifié la convention de Strasbourg pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et nous en appelons aux autorités russes pour qu'elles remédient rapidement aux lacunes cernées en juin 2000 par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), notamment en adoptant une loi exhaustive contre le blanchiment de capitaux.

L'adoption de ces mesures faciliterait l'intégration de la Russie dans le système économique mondial.

La prévention et le règlement des crises et le FMI

Nous insistons sur le fait que l'adoption de mécanismes vigoureux et efficaces de prévention des crises demeure une importante priorité. Le FMI et les pays doivent jouer un rôle clé à ce chapitre. En tirant des leçons de l'expérience du passé en vue de prévenir les crises, nous nous engageons à surveiller plus étroitement l'évolution de la situation économique et financière afin de favoriser l'adoption de mesures rapides qui permettront de rectifier les politiques. Dans ce contexte, nous insistons sur ce qui suit :

- L'intensification de la surveillance par le FMI est au cœur de la prévention des crises. Dans le cadre de cet effort, le Fonds doit accélérer la mise au point et la publication d'indicateurs des risques de liquidités et des bilans nationaux. Le Fonds doit également établir et publier des indicateurs macroprudentiels pour le secteur financier.
- Nous estimons que la mise en œuvre de normes et de codes reconnus à l'échelle internationale donne aux pays l'occasion de renforcer leur infrastructure de base pour la croissance et la stabilité et de fournir aux marchés des renseignements qui vont dans le sens de ces objectifs. Dans cette optique, nous invitons tous les pays à intensifier leurs efforts, à afficher ouvertement leur stade de développement et les capacités de leurs institutions, à observer des normes et des codes reconnus à l'échelle internationale et à publier leurs rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC). ■

Communiqué du Groupe des Dix . . .

La concentration du secteur financier

Voici le communiqué du Groupe des Dix pays industrialisés, paru le 29 avril à Washington.

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix se sont réunis à Washington le 29 avril 2001, sous la présidence de M. Hans Eichel, Ministre des finances de l'Allemagne et actuel Président du Groupe des Dix. Les ministres et les gouverneurs ont pris note des rapports de MM. Henk Brouwer, Président des suppléants du Groupe des Dix, Mario Draghi, Président du Groupe de travail n° 3 de l'OCDE, et Andrew Crockett, Directeur général de la BRI.

Les ministres et les gouverneurs ont eu un échange de vues sur les conséquences de la concentration du secteur financier. Ils notent que la remarquable accélération de ce phénomène ces dernières années a donné naissance à plusieurs grandes institutions financières, certaines d'une complexité grandissante. Les dispositifs en place paraissent suffisants, aujourd'hui et à moyen terme, pour parer aux risques individuels et systémiques. Il reste que la concentration pourrait aggraver les risques si une institution financière grande et complexe venait à connaître de graves difficultés. Ces risques sont accrus par les grandes disparités qui existent entre les législations nationales des entreprises en difficulté. C'est pourquoi les ministres et les gouverneurs soulignent qu'il est néces-

saire de veiller à ce que les autorités compétentes des différents secteurs et des différents pays entretiennent des relations de coopération et de communication permanentes. Ils mettent également en relief la nécessité d'évaluer les mesures qui permettraient d'améliorer les dispositifs juridiques et institutionnels afin de rendre plus robuste et plus efficace le système financier international.

Les ministres et les gouverneurs ont traité des aspects structurels des fluctuations des prix des actifs et de leurs conséquences pour la stabilité financière mondiale. Ils rappellent qu'il est nécessaire de mieux comprendre les facteurs fondamentaux à l'origine de l'évolution des prix des actifs. Ils notent l'influence qu'exerce l'information, les anticipations, et la dynamique du marché, et ils soulignent l'importance de la transparence et de la diffusion d'informations pertinentes, exactes et d'actualité pour faciliter la bonne appréciation du risque et l'évaluation des actifs. Les ministres et les gouverneurs encouragent, dans toutes les instances, les travaux destinés à mieux protéger le secteur financier contre les fluctuations des prix des actifs grâce à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et à l'adoption de politiques structurelles cohérentes. Ils jugent particulièrement utile d'évaluer les effets des politiques structurelles sur la détermination des prix des actifs. ■

Communiqué du Groupe des Vingt-Quatre . . .

Progrès de l'initiative PPTE et appel en faveur d'un accès élargi aux marchés

Voici le texte du communiqué du Groupe des Vingt-Quatre, paru le 28 avril à Washington.

Les ministres du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales ont tenu leur soixante-cinquième réunion à Washington le 28 avril 2001, sous la présidence de M. Joseph Sanusi, Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria, assisté de M. Alain Bifani (Liban), Premier Vice-Président, et de M. Gerald Yetming (Trinité-et-Tobago), Second Vice-Président. La réunion des ministres avait été précédée, les 26 et 27 avril 2001, de la soixante dix-septième réunion des suppléants du Groupe des Vingt-Quatre, qui était présidée par M. Ramsey Mowoe (Nigéria).

Perspectives de l'économie mondiale

Les perspectives de l'économie mondiale se sont assombries ces derniers mois suite au ralentissement de l'activité économique aux États-Unis, dont l'impact a été amplifié par l'échec des efforts de relance au Japon et la croissance plus lente en Europe. Cela crée des incertitudes et des risques considérables, et complique davantage la gestion des économies en développement. Les conséquences de cette évolution pour les pays en développement sont graves, notamment le recul des exportations résultant du fléchissement de la demande des économies avancées et de la baisse séculaire des prix des produits de base hors combustibles.

Par ailleurs, l'aversion grandissante des marchés de capitaux à la prise de risques pourrait entraîner une forte diminution des flux de capitaux privés vers les pays en développement. Cette perspective exige une plus grande vigilance de la part de la communauté internationale et une meilleure coordination des politiques économiques entre les principales zones monétaires. Dans ce contexte, le maintien de flux de capitaux publics suffisants et stables est impératif pour que les pays en développement puissent éviter de prendre des mesures d'austérité draconiennes. Ceci s'applique non seulement aux flux d'aide publique au développement (APD) vers les pays les plus pauvres, mais aussi aux concours apportés par les institutions financières internationales.

Soutien aux pays à faible revenu

Initiative renforcée en faveur des PPTE. Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Ils notent avec préoccupation, toutefois, qu'un seul pays a atteint le point d'achèvement et appellent à redoubler d'efforts pour porter un plus grand nombre de pays au point d'achèvement dans les meilleurs délais. Les ministres soulignent qu'il est important que les PPTE aient accès à des financements concessionnels suffisants et additionnels pour que les objectifs d'accélération de la croissance et de viabilité à long terme de la dette puissent être atteints. Ils reconnaissent la nécessité de veiller à ce que l'allègement de la dette des PPTE serve effectivement à réduire la pauvreté en allant en priorité aux dépenses sociales d'éducation et de santé, notamment à la lutte contre le VIH/SIDA et les autres pandémies. Dans ce contexte, il sera nécessaire d'apporter une assistance technique substantielle aux PPTE dans le domaine

des finances publiques, et en particulier de la gestion efficace des dépenses. Les ministres accueillent avec satisfaction les contributions des créanciers multilatéraux et bilatéraux à l'initiative et les exhortent à faire en sorte que le Fonds fiduciaire PPTE bénéficie de ressources adéquates, en tenant compte de la situation spéciale des pays en développement créanciers. Ils demandent aussi que des financements additionnels soient mobilisés pour répondre aux besoins des pays en situation d'arriérés persistants qui n'ont pas été inclus, jusqu'à présent, dans le chiffre des coûts.

Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les ministres prennent acte des progrès accomplis dans le processus d'élaboration des DSRP. À cet égard, ils soulignent qu'il est nécessaire de s'en tenir à une conditionnalité simple, réaliste et centrée sur quelques questions clés, et d'assurer que les modalités d'élaboration et d'approbation des DSRP respectent le cadre institutionnel en place dans les pays concernés. Ils invitent instamment les donateurs à apporter leur appui aux PPTE sous forme d'aide budgétaire. Les ministres se félicitent que la Banque mondiale ait adopté les Crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (CRSP) et soulignent qu'il importe d'éviter les cas d'empiètement, d'avis contradictoires et de conditionnalité croisée avec la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI.

Maladies transmissibles. Les ministres notent avec une profonde inquiétude que la pandémie du VIH/SIDA continue de se propager à une vitesse alarmante, et que près de 95 % des personnes infectées vivent dans les pays en développement. Ils sont encouragés de constater que le monde prend davantage conscience du danger que représente ce mal et de la menace qu'il fait peser sur le développement international. Les ministres se félicitent que la Banque mondiale apporte un soutien accru à la lutte contre ce fléau dans le cadre du programme régional de lutte contre le sida (Multi-country AIDS Program, MAP) qui vient d'être approuvé en faveur des pays africains. Les ministres engagent vivement la Banque mondiale à accroître les financements qu'elle accorde aux projets de lutte contre le VIH/SIDA, à appuyer davantage l'affectation de ressources PPTE à cet effet, à examiner la possibilité d'un recours aux dons pour financer les programmes VIH/SIDA dans tous les pays en développement affectés et à créer un fonds fiduciaire mondial de lutte contre ce fléau. Ils exhortent en outre la Banque mondiale à continuer d'appuyer, dans le cadre de l'Initiative d'accès rapide, les efforts déployés pour accroître l'offre de produits pharmaceutiques accessibles à des coûts abordables, et à renforcer son partenariat avec l'ONUSIDA et avec les principales parties prenantes aux efforts de recherche d'un vaccin. Les ministres soulignent qu'il est nécessaire de compléter ces actions par un effort parallèle de lutte contre les autres fléaux qui continuent de freiner le déve-



Germán Suárez, Président sortant du G-24 et Gouverneur de la Banque de réserve du Pérou, invite à s'asseoir Joseph Sanusi, nouveau Président du G-24 et Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria.

loppement des pays à faible revenu, tels que le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. À cet égard, ils félicitent la Banque mondiale et ses partenaires pour la mise en place de l'Initiative de lutte contre le paludisme (*Rollback Malaria Initiative*) et les engagent vivement à continuer de rechercher des solutions novatrices pour lutter contre les autres maladies transmissibles.

Pays en conflit

Les ministres notent avec consternation la poursuite des conflits armés dans de nombreux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, qui représente un obstacle majeur pour leur développement. Ils soulignent que la résolution des conflits doit être la première des priorités si l'on veut que la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté réussisse. En particulier, les ministres appellent à soutenir le mécanisme de prévention et de résolution des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La plupart des

pays en conflit sont très endettés et ont souvent des arriérés envers les institutions financières internationales. Les ministres exhortent la Banque mondiale et le FMI à affiner encore leurs politiques et instruments spécifiques d'assistance aux pays qui sortent d'un conflit, et à aider ceux-ci à répondre à leurs besoins substantiels d'assistance technique en renforçant le Fonds créé par la Banque mondiale pour la

reconstruction des pays sortant d'un conflit, en élargissant le champ couvert par les dons de l'IDA et en aidant à mobiliser les concours des bailleurs de fonds. Les ministres soulignent qu'il est nécessaire que l'assistance aux PPTE soit mise en oeuvre avec souplesse et que l'on tienne compte de la situation spéciale des pays qui sortent d'un conflit en réduisant la période probatoire requise pour atteindre les points de décision et d'achèvement et en leur apportant d'emblée une assistance intérimaire. Les ministres encouragent la Banque mondiale et le FMI à accorder une attention particulière aux pays qui sortent d'un conflit et ont accumulé des arriérés, et à chercher des mécanismes permettant de répondre efficacement à leurs besoins spécifiques, en collaboration avec leurs autres partenaires pour le développement. Les ministres exhortent aussi la Banque mondiale et le FMI à concevoir des politiques qui permettent de répondre aux problèmes de développement spécifiques des pays à revenu intermédiaire qui sortent d'un conflit.

Commerce et développement

Les ministres se félicitent du soutien accru de la Banque mondiale aux efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir le commerce et l'investissement afin d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Ils notent que les pays en développement jouent un rôle plus important dans le commerce mondial, ainsi qu'en témoigne l'augmentation considérable de leur part des échanges mondiaux au cours des trente dernières années. Ils reconnaissent cependant que de nombreuses économies en développement, en particulier parmi les pays à

faible revenu, n'ont pas encore bénéficié de cette expansion des échanges. Ceci s'explique en partie par les mécanismes protectionnistes tels que les droits antidumping, droits compensateurs et subventions en vigueur dans les économies développées, ainsi que par la lenteur des progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des accords de libéralisation des échanges — notamment agricoles — qui font supporter aux pays en développement des coûts prohibitifs. Les barrières auxquelles se heurtent leurs exportations sur les marchés des pays industrialisés continuent de pénaliser fortement les pays en développement. À titre d'exemple, les pays industrialisés dépensent plus de 300 milliards de dollars par an en subventions agricoles, ce qui équivaut à peu près au PNB total des pays de l'Afrique subsaharienne, et les droits de douane qu'ils appliquent à l'entrée sur leur marché de la viande, des fruits et des légumes — principaux produits d'exportation des pays en développement — peuvent dépasser 100 %. Ceci a pour effet d'émousser la compétitivité et de freiner les exportations des pays en développement. Selon des estimations raisonnables, le coût, en termes de perte de revenu, des restrictions qui frappent les exportations des pays en développement dépasse 100 milliards de dollars E.U. par an. Il est pertinent de noter que les flux d'aide aux pays en développement représentent au total moins de 60 milliards de dollars E.U. par an. En outre, les flux d'investissement direct étranger (IDE) restent concentrés sur un nombre restreint de pays en développement, mais nombreux sont ceux qui ne reçoivent pas encore le volume d'IDE nécessaire pour stimuler leur développement.

Les ministres engagent la Banque mondiale à appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour que le système multilatéral permette de promouvoir plus efficacement les échanges et le développement en leur offrant un meilleur accès aux marchés mondiaux. Ceci suppose qu'ils soient préparés au nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et épaulés dans leurs efforts de renforcement de leurs capacités pour être à même d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les ministres saluent l'initiative «*Tout sauf les armes*» de l'Union européenne, qui vise à accorder aux pays en développement à très faible revenu un accès en franchise de droits et sans contingent à leur marché, tout en continuant d'honorer les engagements conclus avec les pays en développement qui sont ses partenaires commerciaux traditionnels. Ils saluent également l'initiative de même nature prise par le gouvernement néo-zélandais.

Les ministres demandent instamment au FMI de continuer à approfondir ses travaux sur les conseils qu'il fournit dans le domaine de la politique commerciale et encouragent la Banque mondiale et le FMI à collaborer avec d'autres organisations internationales concernées telles que l'OMC, la CNUCED, le CCI, le PNUD et les banques régionales de développement, pour appuyer, par des conseils et des financements, les pays en développement qui s'emploient à renforcer leurs capacités institutionnelles, à accroître et diversifier leurs exportations et à consolider leurs infrastructures afin d'augmenter leurs échanges et d'accélérer leur intégration à l'économie mondiale. Ils notent l'absence de progrès depuis la création, par la Banque mondiale, du Groupe de travail international sur la gestion des risques liés aux produits de base dans les pays en développement, qui doit aider à remédier aux effets néfastes de l'instabilité des prix sur ces pays, et attendent avec intérêt la mise en oeuvre rapide de cette initiative.



G.L. Peiris (à gauche), Ministre du développement industriel et Vice-Ministre des finances de Sri Lanka, évoque l'ordre du jour du G-24 avec Trevor Manuel, Ministre des finances de l'Afrique du Sud.

Système financier international

Les ministres prennent note des progrès significatifs accomplis dans le renforcement du système financier international grâce à la mise au point de normes, codes et pratiques reconnus au plan international qui doivent être appliqués par les pays développés comme par les pays en développement. Ils continuent de souligner la nécessité d'assurer que le respect de ces normes et codes reste volontaire, en tenant dûment compte des spécificités et du stade de développement des pays, et notamment de leurs contraintes administratives et institutionnelles. Les travaux des institutions de Bretton Woods sur ces normes et codes ne devraient pas aller au-delà de leurs domaines de compétence essentiels et leur observation ne devrait pas être incorporée dans la conditionnalité des programmes. Il est indispensable d'intensifier très sensiblement l'assistance technique, d'apporter des ressources additionnelles et de prévoir des délais suffisants pour permettre aux pays en développement de renforcer leur capacité à appliquer ces normes et codes. Les ministres soulignent qu'il importe de remédier aux carences actuelles de la réglementation des secteurs financiers des économies avancées, notamment en ce qui concerne les fonds spéculatifs et le contrôle des places financières offshore, pour assurer une application uniforme des normes de transparence.

Les ministres conviennent que la lutte contre le blanchiment de capitaux est l'affaire de tous et soulignent son importance pour la protection de l'intégrité du système financier international. Les efforts déployés pour lutter contre le blanchiment de capitaux doivent s'inscrire dans une stratégie de coopération impliquant les pays développés comme les pays en développement et porter non seulement sur les centres offshore, mais aussi sur les grandes places financières d'où proviennent la majeure partie des flux financiers. Les ministres tiennent à rappeler que la situation actuelle se caractérise par l'application forcée des 40 Recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux (GAFI) aux pays qui n'en font pas partie et par une absence de coopération. Ils conviennent aussi que le suivi de la mise en œuvre des normes anti-blanchiment de capitaux devrait tenir pleinement compte des capacités institutionnelles des pays membres ainsi que du stade de développement de leur secteur financier, et ne pas être invoqué pour détourner des pays en développement des flux légitimes de ressources financières. Les ministres insistent sur le rôle important que l'assistance technique peut jouer pour faciliter la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux. Tout en soulignant que les activités du FMI et de la Banque mondiale devraient se limiter à leurs mandats respectifs, ils estiment que, pour des processus tels que les Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) ou les Programmes d'évaluation du secteur financier (PESF), les institutions de Bretton Woods devront travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales. Les ministres déconseillent aux institutions de Bretton Woods de s'impliquer dans le volet répression des mesures anti-blanchiment de capitaux. Ils déconseillent aussi de s'en remettre au GAFI pour l'évaluation des RONC, lesquels doivent rester du ressort exclusif des institutions de Bretton Woods.

Les ministres soulignent que le rôle catalyseur du FMI et de la Banque mondiale dans la résolution des crises

financières peut aider efficacement à assurer la participation du secteur privé. Compte tenu des limites concernant la disponibilité et l'accessibilité des ressources du FMI pour les pays en développement, ils soulignent qu'il est important que des financements bilatéraux officiels s'ajoutent aux concours du FMI. Les ministres invitent instamment les institutions de Bretton Woods à accorder une attention particulière à l'amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés internationaux de capitaux et au renforcement de leurs propres marchés financiers et expriment le souhait que la mise en place récente d'un département des marchés internationaux de capitaux au FMI et la création d'un groupe consultatif sur les marchés de capitaux y contribueront. Tout en se félicitant des travaux en cours sur la participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières, ils soulignent qu'il est nécessaire que la procédure suivie conserve son caractère volontaire, selon lequel c'est aux pays membres qu'il revient, en dernière analyse, de négocier avec leurs créanciers privés.

Conditionnalité

Les ministres rappellent que la conditionnalité du FMI est devenue excessive, en termes quantitatifs et qualitatifs, au cours des dernières décennies, en particulier dans les domaines qui ne relèvent pas du mandat et de la compétence du FMI. Les ministres insistent sur la nécessité de prendre en compte, dans la mise en œuvre de la conditionnalité, les capacités institutionnelles et les procédures législatives des pays qui appliquent les programmes. Par ailleurs, l'existence d'une conditionnalité excessivement large et détaillée a pour effet de diluer le processus d'appropriation des programmes par les pays concernés — qui est essentiel à leur succès — et rend plus difficile le respect de cette conditionnalité. Les conditions appliquées aux programmes des pays à faible revenu mettent à rude épreuve les capacités administratives de ces derniers, en particulier lorsque ces conditions se conjuguent à celles incluses dans les programmes de la Banque mondiale, des institutions régionales de développement et des donateurs d'aide bilatéraux. Les ministres se réjouissent qu'à l'initiative du Directeur général du FMI, la conditionnalité des programmes appuyés par l'institution soit réexaminée et que le Conseil d'administration du FMI ait décidé de mettre en œuvre la proposition visant à passer d'une conception globale de la conditionnalité à une application plus sélective de celle-ci. Ils soulignent que l'objectif n'est pas d'affaiblir la conditionnalité, mais de la rationaliser afin qu'elle soit mieux centrée, plus efficace et entraîne moins d'ingérences, ainsi que de favoriser l'internalisation des programmes. Les ministres insistent sur l'importance du principe de l'uniformité de traitement pour tous les pays, étant entendu cependant que la situation particulière de chacun doit être prise en compte. Ils soulignent en outre l'importance d'une refonte globale des programmes du FMI. Ils soulignent que ces pays ont besoin d'une assistance technique pour développer leurs capacités institutionnelles. Les ministres observent que les efforts consentis pour rationaliser la conditionnalité devraient porter aussi sur la division du travail entre le FMI et la Banque mondiale, tout en évitant les cas de conditionnalité croisée. La conditionnalité dans les domaines qui ne relèvent pas de son mandat ne devrait pas figurer dans les programmes appuyés par le FMI.

«Les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif de développement international, qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, exigeront de mobiliser des financements importants au sein de la communauté du développement.»

Communiqué du
Groupe des 24

Flux de ressources vers les pays en développement

Les ministres reconnaissent que l'œuvre de développement à accomplir est colossale et que les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif de développement international, qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015, exigeront de mobiliser des financements importants au sein de la communauté du développement, pour étayer et étendre davantage les nombreuses initiatives engagées dans ce domaine. Ils constatent que, proportionnellement au PIB des donateurs, l'aide demeure à un faible niveau (0,24 %), soit nettement en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies.

Les ministres notent que les négociations relatives à la 13^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) sont engagées et exhortent les donateurs à faire en sorte que l'IDA dispose de ressources suffisantes pour faire face aux besoins croissants des pays les plus pauvres, dont bon nombre réactivent des programmes en sommeil, au sortir d'un conflit ou d'une situation d'endettement. L'Afrique mérite de continuer à bénéficier d'une priorité particulière et les ministres engagent vivement l'IDA à faire en sorte que ses financements à la région atteignent l'objectif de 50 % convenu dans le cadre des précédentes reconstitutions.

Les ministres réaffirment l'importance du rôle que le Groupe de la Banque mondiale continue de jouer pour faire

reculer la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire, où vivent près de 80 % des populations les plus démunies, en augmentant ses prêts directs et en aidant à canaliser des flux continus de capitaux privés vers ces pays. Ils encouragent la Banque mondiale à étoffer sa panoplie de mécanismes de financement pour répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire, en procédant à un dosage prudent de prêts à l'investissement, de programmes de prêts à l'ajustement et d'actions économiques et sectorielles renforcées.

Les ministres soulignent l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui se tiendra à Mexico en 2002. Il insistent sur le fait que le Groupe des Vingt-Quatre doit s'impliquer pleinement dans le processus de préparation de cette conférence.

Gouvernance des institutions de Bretton Woods

Les ministres saluent la création du Bureau d'évaluation indépendant (BEI) au FMI et félicitent le Conseil d'administration pour l'esprit de coopération et la transparence qui ont marqué la sélection du Directeur. Les ministres saluent aussi l'approbation par les administrateurs du FMI et de la Banque mondiale du rapport conjoint sur la sélection des dirigeants des deux institutions, qui s'inspire de propositions formulées par les pays en développement.

Les ministres insistent sur le fait que les institutions de Bretton Woods doivent faire en sorte que les pays en

Le Conseil d'administration du FMI voit dans le blanchiment de capitaux une menace pour l'intégrité du système financier

Le présent article est tiré de la Note d'information au public (NIP) n° 01/41, datée du 29 avril, qui rend compte du débat que le Conseil d'administration a tenu sur le blanchiment de capitaux, le 13 avril dernier. Le texte intégral de la note (en anglais) est affiché sur le site Internet du FMI (www.imf.org).

Les administrateurs se réjouissent de l'occasion qui leur a été donnée d'examiner les problèmes posés par le blanchiment de capitaux et d'étudier les propositions formulées par les services de l'institution pour inclure ce domaine d'action parmi les activités du FMI et de la Banque mondiale, comme l'a demandé le Comité monétaire et financier international. Ils s'accordent à reconnaître que le blanchiment de capitaux est un problème d'envergure mondiale, qui touche tous les marchés de capitaux quelle que soit leur taille, et qu'il importe d'intensifier la coopération internationale pour s'y attaquer. Les administrateurs sont également convenus que le FMI a un rôle important à jouer dans la protection de l'intégrité du système financier international, notamment en contribuant à combattre le blanchiment de capitaux. Ils ont toutefois insisté sur le fait que les interventions du FMI devraient uniquement porter sur les aspects du problème qui relèvent de ses sphères de compétence primordiales.

Les administrateurs reconnaissent qu'il faudra déployer des efforts plus vigoureux au plan national et international pour contrecarrer le blanchiment d'argent. Ces efforts devront viser à promouvoir des systèmes financiers rationnels et une bonne gestion des affaires publiques, à formuler et mettre en œuvre des réformes judiciaires et juridiques et d'autres programmes de renforcement des capacités, et à assurer efficacement le respect des lois. Les administrateurs soulignent que les activités de contrôle et de réglementation du secteur financier, sur la base de normes agréées au plan international, jouent un rôle important dans la prévention de la délinquance financière, et notamment des opérations de blanchiment. Ils font toutefois valoir que la réglementation et le contrôle financiers doivent pouvoir s'appuyer sur l'application des lois et de la justice pénale.

Que doit faire le FMI?

Les administrateurs sont dans l'ensemble convenus que, pour renforcer les efforts déployés au plan international, le FMI devrait : accorder plus d'importance aux aspects des principes de contrôle qui se rapportent à la lutte contre le blanchiment de capitaux; collaborer plus étroitement avec les principales instances internationales luttant contre le blanchiment de capitaux; accroître l'assistance technique; intégrer la question dans ses activités de surveillance et autres activités opérationnelles si cela s'avère justifié au plan macro-économique; et entreprendre de nouvelles études et faire savoir qu'il est important que les pays prennent des mesures pour se protéger.

Les administrateurs sont d'avis qu'en s'attachant davantage aux aspects des principes de contrôle qui se rapportent à la lutte contre le blanchiment de capitaux, on contribuera à faire en sorte que les institutions financières mettent en place les systèmes de gestion et de maîtrise des risques nécessaires pour prévenir la délinquance financière. Ils notent que les principes de contrôle déjà examinés dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) couvrent, à certains égards, le blanchiment de capitaux et rejoignent certains aspects des 40 Recommandations du GAFI.

Les administrateurs souscrivent à la proposition de mettre au point une méthode qui permettrait de renforcer l'évaluation des normes financières utiles à la lutte contre le blanchiment de capitaux et qui pourrait servir à préparer, dans le cadre du PESF, des rapports sur l'observation de tous les principes pertinents. L'élargissement de la portée du PESF et les évaluations des places financières offshore permettront à un nombre croissant de pays membres de profiter des travaux consacrés par le FMI au renforcement des systèmes financiers et à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les administrateurs sont convenus que les conclusions des rapports du PESF et des évaluations des places financières

développement aient davantage voix au chapitre dans la prise de décision. Ils notent que la charge de travail des bureaux des administrateurs représentant les pays en développement — en particulier les pays d’Afrique — au sein des conseils d’administration des institutions de Bretton Woods s’est considérablement accrue en raison du processus d’élaboration des DSRP, de l’Initiative en faveur des PPTTE ainsi que des sorties de conflits et des situations d’arriérés. À cet égard, les ministres se félicitent que le Conseil d’administration du FMI ait pris récemment la décision d’étoffer les effectifs des bureaux des administrateurs et invitent instamment la Banque mondiale à faire de même. Les ministres encouragent aussi les institutions de Bretton Woods à améliorer la représentation des ressortissants des pays en développement dans leurs effectifs.

Les ministres se réjouissent du large soutien déjà mobilisé en faveur du quatrième amendement relatif à l’équité de la répartition des DTS. Ils exhortent les autres États membres à adopter cet amendement aussi vite que possible. Les ministres demandent instamment au FMI d’approfondir les travaux engagés sur la mise au point de mécanismes susceptibles de contribuer à la stabilisation des marchés financiers.

Les ministres se félicitent des travaux de recherche sur les questions financières internationales et les enjeux du développement, coordonnés par le G-24, ainsi que des concours

financiers apportés par divers pays et organisations à l’appui des efforts du G-24. Ces travaux ont besoin d’être sensiblement renforcés, ce qui nécessiterait des financements supplémentaires. Compte tenu de la complémentarité entre ces



De gauche à droite, Alain Bifani (Liban), Premier Vice-Président du G-24, Joseph Sanusi, Germán Yetming (Trinité-et-Tobago), Deuxième Vice-Président, et Ramsey Mowoe (Nigéria), Président des suppléants du G-24.

travaux et les recherches menées par le FMI et la Banque mondiale, les ministres estiment qu’il conviendrait que les deux institutions complètent ces concours par une contribution annuelle prélevée sur leurs budgets de recherche. Ceci aiderait à renforcer les capacités des pays du G-24 et contribuerait à améliorer la gouvernance des institutions de Bretton Woods.

Les ministres sont convenus de se réunir à nouveau le 29 septembre 2001 à Washington. ■

offshore pourraient être partagées avec la communauté internationale, avec l’accord des pays membres intéressés. La publication et la diffusion des évaluations auprès d’organismes tiers seraient régies par les directives en vigueur.

Les administrateurs soulignent que les questions liées au blanchiment de capitaux doivent continuer d’être prises en compte dans la surveillance du FMI si elles ont des répercussions sur le plan macroéconomique, y compris celles liées à l’instabilité financière ou à une perte de crédibilité. Un certain nombre d’administrateurs sont d’avis que, même en l’absence d’implications macroéconomiques pour le pays membre concerné, les effets transfrontaliers des opérations de blanchiment devraient être abordés dans le cadre des consultations au titre de l’article IV lorsqu’il y a d’importantes externalités pour d’autres pays. À cet égard, les administrateurs sont convenus qu’il serait souhaitable d’approfondir les études sur l’envergure et les effets économiques de la délinquance financière, et notamment du blanchiment de capitaux. Ils notent également que le PESF, les évaluations des places financières offshore et les Rapports sur l’observation des normes et codes (RONC) peuvent guider et faciliter les activités de surveillance. S’agissant de la conditionnalité, de nombreux administrateurs pensent que le critère de «pertinence macroéconomique» devrait continuer d’être utilisé; quelques administrateurs s’opposent toutefois à l’application de la conditionnalité à des mesures de lutte contre le blanchiment d’argent.

Les administrateurs demandent à tous les gouvernements, et surtout à ceux desquels relèvent les principaux marchés de capitaux, de mettre en place les mesures nécessaires pour contrecarrer les activités de blanchiment. Ils souscrivent aux propositions formulées par les services de l’institution en vue d’intensifier la coopération avec le GAFI et les groupes d’action régionaux, notamment en ce qui concerne l’échange d’informations.

Les administrateurs sont dans l’ensemble convenus que les 40 Recommandations du GAFI sont les normes qu’il convient d’utiliser pour lutter contre le blanchiment de capitaux, et que des travaux doivent être menés pour déterminer comment les

adapter et les appliquer aux activités du FMI. Toutefois, plusieurs administrateurs font valoir que reconnaître l’utilité des Recommandations ne revient pas à entériner la procédure non volontaire et non coopérative suivie par le GAFI pour les appliquer. La plupart des administrateurs s’accordent à penser que le FMI devrait considérer uniquement les éléments des 40 Recommandations qui ont trait à la réglementation et au contrôle des activités financières, et laisser à d’autres organismes la responsabilité de l’application des lois et de la justice pénale. Les administrateurs insistent également sur l’importance d’assurer la compatibilité des procédures du GAFI avec le processus des RONC, — c’est-à-dire d’assurer une application uniforme des normes du GAFI, à titre volontaire et dans un esprit de coopération — et notent que, lorsque cet objectif aura été atteint, le GAFI pourra être invité à participer à la préparation d’un module de RONC sur le blanchiment de capitaux. Ils demandent aux services du FMI et de la Banque mondiale de contribuer aux travaux de révision des 40 Recommandations et d’examiner avec le GAFI les principes sur lesquels reposent les procédures des RONC, puis de préparer et soumettre au Conseil un rapport et des propositions.

Les administrateurs sont convenus qu’un rôle élargi dans la lutte contre le blanchiment de capitaux doit aller de pair avec une plus grande assistance technique aux pays membres, en particulier pour renforcer leurs capacités préventives, et mettre notamment l’accent sur le respect des normes de contrôle.

Il est évident que les activités supplémentaires entreprises aux fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux nécessiteront des ressources et que les estimations de coût initiales devront être révisées en fonction des travaux accomplis. Il est noté que ces activités pourraient bénéficier d’un financement extérieur, ce qui en réduirait l’impact sur le budget. Il est trop tôt pour solliciter une révision de ce dernier à hauteur d’un montant précis, mais la direction pourra soumettre de nouveau la question au Conseil, durant l’exercice, si une enveloppe supplémentaire s’avérait nécessaire. ■

Politiques macroéconomiques et réduction de la pauvreté



Xavier Sala-i-Martin, de l'université Columbia, s'entretient avec Ratna Sahay, Conseillère auprès du Premier Directeur général adjoint du FMI, et Stanley Fischer.

Que peut faire le FMI pour contribuer au mieux à la lutte mondiale contre la pauvreté? Plusieurs ont été les réponses formulées à l'occasion d'une réunion présidée par Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint du FMI, au terme d'un atelier organisé les 12 et 13 avril par le Département des études sur le thème «Politiques macroéconomiques et réduction de la pauvreté». Cette manifestation a permis aux économistes du FMI de présenter le résultat de leurs travaux à des spécialistes du monde universitaire et d'autres organisations internationales.

Avis partagés sur le rôle du FMI

Durant la séance de clôture, T.N. Srinivasan, Angus Deaton, Nicholas Stern et Robert Townsend ont débattu du rôle que devrait jouer le FMI par rapport aux autres institutions financières internationales (IFI) dans la lutte contre la pauvreté. M. Srinivasan, de l'université Yale, préconise une claire répartition des tâches entre le FMI et la Banque mondiale : la notion d'«avantage comparatif», si utile en économie, devrait s'appliquer aux activités des institutions internationales. Selon lui, c'est en assumant avant tout sa responsabilité de garant de l'ordre financier international que le FMI pourra jouer son rôle de façon optimale. On ne saurait promouvoir une croissance durable ni faire reculer la pauvreté dans un monde où les crises financières n'en finiraient pas de se succéder.

Certes sensible aux idées de son confrère, M. Deaton, de l'université de Princeton, a toutefois fait remarquer qu'il n'était pas aisé de séparer les activités du FMI de celle des autres IFI. Citant l'exemple de l'Afrique, il estime que la relation d'interdépendance qui existe entre la santé et l'économie est telle dans la plupart des pays que le FMI ne peut pas se cantonner au champ macroéconomique en laissant aux autres le soin d'analyser la situation sanitaire. Qu'il s'agisse de combattre la pauvreté ou d'agir sur le front de l'éducation ou de la santé, la complexité et les multiples dimensions des problèmes exigent des institutions en présence une démarche intégrée et concertée. Illustrant les propos de M. Deaton,

Markus Haacker, des services du FMI, a présenté un document sur l'effet macroéconomique de l'épidémie de VIH/SIDA dans les pays d'Afrique australe.

Plusieurs autres documents ont souligné que la croissance dépend des politiques de santé et d'éducation, surtout si l'on considère l'utilisation des fonds libérés par l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE. Hong-Sang Jung, des services du FMI, en collaboration avec Erik Thorbecke, de l'université Cornell, a ainsi examiné dans le cas de la Tanzanie et de la Zambie le lien entre la croissance et l'augmentation escomptée des dépenses de santé et d'éducation. Selon Era Dabla-Norris, John Matovu et Paul Wade, des services du FMI, en Zambie, ce même allègement, s'il permettait d'augmenter les dépenses dans l'enseignement primaire, pourrait contribuer à alimenter la croissance et à faire reculer la pauvreté. Zuzana Brixiová et Ales Bulír, des services du FMI, dans l'étude qu'ils ont menée en collaboration avec Joshua Comenetz, de l'université de Floride, montrent qu'en Érythrée, les disparités dans la scolarisation des garçons et des filles sont un obstacle à la croissance et à la lutte contre la pauvreté. Paul Masson, des services du FMI, a présenté un modèle où les dépenses à l'appui de l'éducation rurale peuvent être la politique à suivre dans les pays où les disparités de revenu sont fortes entre les villes et les campagnes et où il faut éviter que l'exode ne les aggrave. Domenico Fanizza, des services du FMI, et Craig Burnside, des services de la Banque, ont mis au point un modèle macroéconomique pour examiner l'effet de l'allègement de la dette des PPTTE sur les politiques budgétaires et monétaires.

Perspectives du FMI et de la Banque

M. Fischer a rappelé qu'il y a des arguments convaincants qui expliquent pourquoi le FMI doit continuer de jouer un rôle prépondérant dans le combat contre la pauvreté. Les concours du FMI vont principalement aux pays à faible revenu où le travail à réaliser est considérable. Les pays pauvres ne sauraient mener durablement des politiques inéquitables et les principaux États membres du FMI n'appuieront pas les politiques dont les pays bénéficiaires estiment qu'elles porteront préjudice aux pauvres. Ces comportements obéissent certes à la morale, mais d'aucuns semblent trouver plus commode de se référer à la *realpolitik* plutôt qu'à la moralité.

M. Fischer a fait remarquer que la croissance et la réduction de la pauvreté entretiennent une dialectique complexe qui dépend d'ailleurs de la politique suivie par les pays. Comme l'ont souligné les études réalisées par les services du FMI en Inde (Jahangir Aziz) et en Afrique subsaharienne (Gary Moser en collaboration avec Toshihiro Ichida, de l'université Columbia), la crois-



T.N. Srinivasan

sance profite aux pauvres. Il faut cependant pousser l'analyse un peu plus loin et voir quelles politiques de croissance réussissent le mieux à combattre la pauvreté.

Pour Nicholas Stern, Chef économiste de la Banque mondiale, les deux grands volets d'une politique de croissance en faveur des pauvres sont, d'abord, la création d'un climat propice à l'investissement et, ensuite, la démarginalisation des pauvres. Les IFI peuvent aider en ce sens en apportant des concours aux pays présentant de bons antécédents de réforme, en appuyant les projets pouvant avoir un effet d'«entraînement» sur le reste de l'économie, en présentant des idées et des analyses rigoureuses et en mettant en valeur la conditionnalité pour promouvoir le changement. Sur ce dernier point, M. Stern a salué le travail de simplification entrepris par le FMI tout en précisant que la conditionnalité doit, certes, être simple mais elle doit aussi être sensée.

Dans un document présenté à l'atelier, Ales Bulir et Javier Hamann, des services du FMI, suggèrent qu'il serait possible d'amortir la volatilité des flux d'aide extérieure en améliorant la conception des programmes du FMI et de la Banque. Une appropriation plus forte et une conditionnalité plus rationnelle peuvent amener les pays à se conformer davantage aux objectifs, réduire les interruptions et reprises successives des flux d'aide, et améliorer les perspectives de croissance durable.

Carences des données sur la pauvreté

Nombreux ont été les participants à reconnaître que le manque de données fiables sur la pauvreté faussait souvent l'évaluation des effets qu'ont sur elle la croissance et les crises financières. C'est, par exemple, ce qui a poussé à exagérer les retombées de la crise financière asiatique sur la pauvreté. Des doutes ont aussi été exprimés quant à la qualité des données tirées des enquêtes réalisées en Inde et en Chine, pays qui rassemblent une grande partie des pauvres de la planète.

M. Deaton a donné un exemple révélateur montrant, dans le cas de l'Inde, à quel point les disparités statistiques peuvent donner une perspective erronée de l'effet de la croissance. Suite aux réformes du début des années 90, d'après les comptes du revenu national, la consommation et les revenus moyens avaient enregistré une rapide progression. Mais les statistiques officielles sur la pauvreté provenaient d'une autre source fondée sur une enquête de consommation auprès des ménages. De l'avis de M. Deaton, cette enquête était probablement faussée car en dépit de la croissance du revenu moyen, elle signalait que la consommation moyenne n'avait pas augmenté. Autrement dit, les statistiques officielles de pauvreté ne montraient qu'un très faible recul de la pauvreté. Selon lui, cela a servi à attaquer les réformes en général, et le FMI et la Banque en particulier. Cette croissance durable, sans recul apparent de la pauvreté, loin d'être un fait, est le produit d'un écart statistique.

Données de base à l'appui des politiques macroéconomiques

Robert Townsend, de l'université de Chicago, célèbre pour ses études minutieuses sur l'économie rurale de l'Inde et de la Thaïlande, a présenté les résultats de récents travaux qu'il a entrepris dans ce dernier pays avec Kenichi Ueda, des services du FMI, à partir de données recueillies à la base sous forme d'enquêtes et d'observations auprès des individus et des ménages.

Lors de la séance de clôture de l'atelier, M. Townsend a engagé le FMI à promouvoir le recueil de ce type de données microéconomiques de la même manière qu'il avait procédé avec «rigueur et célérité» pour améliorer les données macroéconomiques diffusées par les pays en développement. En combinant la théorie et les données recueillies à la base, le FMI peut opérer une évaluation rigoureuse des politiques censées profiter aux pauvres. Sans ce type d'évaluation, la réduction de la pauvreté risque, selon lui, de devenir une mission vide de sens et un simple appendice du travail courant de l'institution.

M. Townsend a rappelé que les données recueillies à la base peuvent contribuer à la formulation des politiques macroéconomiques, en signalant par exemple les couches de la population les plus vulnérables aux changements. L'atelier a permis d'examiner plusieurs exemples. Stephanie Eble et Petya Koeva, des services du FMI, ont observé comment les ménages russes ont adapté leur consommation durant la crise économique de 1998. Comme on pouvait s'y attendre, ceux qui avaient accès à des terres ont pu commencer à cultiver pour leur propre consommation et donc se sont beaucoup mieux adaptés que les autres ménages. Luiz de Mello, Emanuele Baldacci et Gabriela Inchauste, des services du FMI, ont constaté que durant la crise mexicaine de 1995, les villes ont été beaucoup plus touchées que les campagnes. Dans une étude réalisée conjointement avec Michael Keene, de l'université de New York, Eswar Prasad, des services du FMI, a constaté que la transition économique opérée par la Pologne, a eu pour effet de diminuer les avantages de salaire liés à l'expérience et d'accroître ceux liés à la formation.

À paraître...

Un compte rendu de la séance de clôture a été affiché sur le site Internet du FMI. Le numéro de juin du *IMF Research Bulletin* contiendra une description plus technique de l'atelier, avec une liste complète des communications et des intervenants. Les documents présentés seront affichés sur le site Internet du FMI à mesure qu'ils seront révisés. Le numéro de juin de *Finances & Développement* contiendra un article de Paul Cashin, Paolo Mauro et Ratna Sahay, des services du FMI, faisant le point de la recherche sur les relations entre politique macroéconomique et réduction de la pauvreté. ■

Prakash Loungani

FMI, Département des relations extérieures



Nicholas Stern



Angus Deaton



Robert Townsend



Stephanie Eble



Petya Koeva

Une image renforcée et un mécanisme plus automatique pour les lignes de crédit préventives

Jack Boorman, Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, a décrit le nouveau mécanisme des lignes de crédit préventives (LCP) du FMI lors d'une réunion organisée par le Comité de Bretton Woods en mars dernier. Il a analysé les réactions des pays membres aux LCP, la complexité de l'introduction de ce type d'instrument sur les marchés et ses perspectives. Voici un résumé de la réunion.

Le mécanisme des LCP vise à offrir aux pays qui mènent une politique économique avisée une ligne de crédit de précaution qui les aide à contrer les effets de crises financières dont ils ne sont pas responsables. Alors que les prêts du FMI aident généralement les pays à surmonter une crise de la balance des paiements, ce mécanisme a pour objectif d'éviter des problèmes de balance des paiements qui pourraient résulter de la contagion financière.

Contexte

Ce mécanisme a été mis en place en 1999 pour aider les pays à marché émergent à faire face aux derniers développements sur les marchés de capitaux internationaux. En 1990, les flux de capitaux privés vers les marchés émergents avoisinaient 40 milliards de dollars; en 1997, il s'élevaient à 290 milliards de dollars. Les risques liés à ces flux se sont avérés énormes : même les pays qui appliquent une politique économique relativement avisée peuvent être déséquilibrés lorsque les flux de capitaux se tarissent ou s'inversent, et ils peuvent être durement touchés par la contagion.

Les LCP aideront les pays appliquant une politique économique avisée à contrer les retournements de flux de capitaux qui pourraient avoir des effets dévastateurs. Le FMI espère aussi que le signal qu'il envoie en s'engageant à fournir des ressources au titre des LCP — et le jugement que cet engagement suppose à propos de la politique économique du pays — stabilisera la position du pays concerné vis-à-vis des marchés financiers.

Conception des LCP et critères d'admissibilité

Pour être admissible, un pays ne doit avoir aucun problème de balance des paiements au moment où la ligne de crédit est accordée, doit entretenir des relations constructives avec ses créanciers privés et chercher à limiter sa vulnérabilité extérieure, décrire au Conseil d'administration du FMI la politique économique qu'il a l'intention de mener pendant la période d'un an couverte par la LCP et obtenir du Conseil une évaluation positive de ses perspectives économiques.

Le FMI a compris que des montants relativement élevés pourraient être nécessaires et n'a donc imposé

aucune limite d'accès aux LCP. Il s'attendait à ce que les engagements soient de l'ordre de 300 à 500 % de la quote-part du pays concerné. Les commissions sont élevées et majorées progressivement, les échéances sont courtes, l'engagement porte sur un an, un rapport de mi-période évalue les progrès du pays et l'examen d'une demande de tirage au titre de cette facilité se fait par un mécanisme d'activation.

Réactions aux LCP

Pendant la première année d'existence des LCP, quelques pays ont envisagé d'y recourir, mais ce fut sans suite. M. Boorman a évoqué les préoccupations des pays et des détracteurs de cette nouvelle facilité. Les marchés financiers interpréteraient-ils une demande d'utilisation de la LCP comme un signe de vigueur ou de faiblesse? S'ils optaient pour la seconde option, il pourrait en résulter une réaction négative des marchés et un retournement des flux de capitaux, soit exactement l'opposé de ce qui était recherché. Il se peut aussi que les marchés réagissent négativement si un pays cesse d'utiliser le mécanisme, surtout si sa situation économique se détériore ou si le FMI refuse de renouveler la ligne de crédit. Les détracteurs des LCP estiment aussi que ce mécanisme pourrait évincer les prêts privés; par exemple, il se pourrait qu'un pays qui recourt à une LCP tout en ayant accès aux marchés privés préfère emprunter au FMI, car les conditions offertes sont plus avantageuses que sur les marchés.

Il est possible aussi que les pays à marché émergent hésitent à solliciter l'utilisation d'une LCP en raison de ce que M. Boorman appelle le facteur «club» — chaque pays craignant la réaction du secteur privé s'il se retrouve associé avec les autres pays qui pourraient recourir ultérieurement aux LCP. Le coût est un autre facteur : quelques pays membres du FMI ont mentionné que la commission additionnelle et la commission d'engagement les ont découragés. Nombre de parties intéressées ont exprimé leur préoccupation devant le mécanisme d'activation et le fait qu'il soit, à leurs yeux, insuffisamment automatique. M. Boorman a noté aussi que le calme relatif sur les marchés mondiaux après la mise en place des LCP a probablement atténué l'intérêt pour l'assurance qu'elles offrent.

Révisions des LCP

Malgré ces préoccupations, un vif intérêt s'est manifesté, en particulier en Amérique latine, pour un mécanisme qui encouragerait des pays potentiellement vulnérables



Jack Boorman : «Le mécanisme des LCP a pour objectif d'éviter des problèmes de balance des paiements qui pourraient résulter de la contagion financière.»

Photographies : Denio Zara, Padraic Hughes, Pedro Márquez et Michael Spilotro (FMI).

à élaborer leur politique économique en vue d'éviter de futures crises, a expliqué M. Boorman. En novembre 2000, le FMI a donc remodelé les LCP pour les distinguer plus clairement de ses autres facilités, renforcer son image et rendre plus automatique la disponibilité des ressources engagées. Ces modifications ont rendu le mécanisme plus attrayant : le FMI a réduit la commission additionnelle sur le prêt et pratiquement éliminé la commission d'engagement; ni un protocole d'accord, ni des repères quantifiés périodiques ne sont requis et la revue de mi-période peut être achevée par la procédure du défaut d'opposition. Et surtout, a noté M. Boorman, le Conseil d'administration a pris conscience que les pays membres veulent être assurés que les ressources seront rapidement disponibles si nécessaire. Le mécanisme d'activation a donc été divisé en deux revues et le

décassement des ressources au titre de la première revue est plus élevé et plus automatique que dans le système précédent.

Le FMI est en train d'examiner l'admissibilité au mécanisme avec les représentants des pays membres intéressés. Comme d'autres facilités qui encouragent les pays à améliorer leur appareil institutionnel, les LCP fonctionneront non pas grâce aux encouragements ou aux sermons des services du FMI, mais bien uniquement lorsque les pays prendront conscience qu'il est dans leur intérêt d'y recourir, et notamment que l'admissibilité au mécanisme pourrait réduire les marges qu'ils paient sur les marchés de capitaux internationaux. ■

Pour de plus amples informations sur les lignes de crédit préventives, voir le site Web du FMI (www.imf.org).

En anglais sur le site Web (www.imf.org)

Communiqués de presse

- 01/13 : Le FMI choisit M. Ahluwalia pour le poste de Directeur du Bureau d'évaluation, 16 avril
- 01/14 : Zambie : Troisième accord annuel FRPC, 17 avril
- 01/15 : Lettonie : Accord de confirmation, 20 avril
- 01/16 : Sri Lanka : Accord de confirmation de 253 millions de dollars, 20 avril
- 01/17 : M. Ahluwalia accepte le poste de Directeur du Bureau d'évaluation du FMI, 23 avril (voir page 164)
- 01/18 : R.P.D. Lao : Approbation en principe d'un accord FRPC de 40 millions de dollars, 23 avril
- 01/19 : Projet de rapport sur le processus de sélection du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale, 28 avril
- 01/21 : Approbation d'un accord FRPC triennal de 82 millions de dollars en faveur de la Guinée, 2 mai

Notes d'information

- 01/36 : Publication des directives sur la gestion de la dette publique, 13 avril
- 01/37 : Lituanie : Deuxième examen de l'accord de confirmation, 16 avril
- 01/38 : Papouasie-Nouvelle-Guinée : Crédit de 48 millions de dollars, 23 avril
- 01/39 : Déclaration de M. Köhler sur la Turquie, 27 avril
- 01/40 : Le FMI et le Brésil mettent en place un centre régional conjoint de formation, 27 avril
- 01/41 : La direction du FMI prend note avec intérêt des mesures budgétaires prises par l'Argentine

Notes d'information au public (NIP)

- 01/37 : Botswana, 13 avril
- 01/39 : Tadjikistan, 24 avril
- 01/38 : Canada, 23 avril
- 01/40 : R.P.D. Lao, 26 avril

Discours

Stanley Fischer, «Réduire les vulnérabilités : le rôle des lignes de crédit préventives», Banque interaméricaine de développement, 25 avril

Transcriptions

- Forum économique — Gestion de la finance mondiale : le rôle de la société civile, 13 avril
- Conférence de presse conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur l'allègement de la dette des PPTE et la lutte contre la pauvreté, 23 avril*

Lettres d'intention et mémorandums de politiques économique et financière*

- Vietnam, 13 avril
- Lituanie, 16 avril
- Tadjikistan, 16 avril
- Zambie, 17 avril
- Lettonie, 20 avril
- Bélarus, 24 avril
- Togo, 25 avril
- R.P.D. Lao, 26 avril

Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté*

- Ouganda (rapport d'avancement), 16 avril
- Vietnam, 16 avril
- R.P.D. Lao (intérimaire), 24 avril

Conclusions des consultations au titre de l'article IV*

- République tchèque (préliminaires), 17 avril

Rapport sur l'observation des normes et des codes*

- Lettonie, 18 avril
- Estonie (préliminaire), 26 avril

Fiches techniques

- Allègement de la dette des pays pauvres

Divers

- Déclaration sur l'assistance technique du FMI, 13 avril*
- Évaluations conjointes des documents finaux ou intérimaires de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 19 avril*
- Aide aux pays sortant d'un conflit et initiative PPTE, services de la Banque mondiale et du FMI, 20 avril*
- Combattre la pauvreté et renforcer la croissance dans les pays à faible revenu, mémorandum de James Wolfensohn et de Horst Köhler, au CMFI, 20 avril*
- Maintenir la dette extérieure à long terme à un niveau tolérable, services de la Banque mondiale et du FMI, 20 avril*
- Initiative PPTE : Rapport d'avancement, services de la Banque mondiale et du FMI, 20 avril*
- Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté : Rapport d'activité, services de la Banque mondiale et du FMI, 20 avril*
- Renforcement des moyens de lutte contre le blanchiment de capitaux, services de la Banque mondiale et du FMI, 29 avril
- Activités financières du FMI, 30 avril
- Aide financière aux pays membres les plus pauvres — mise à jour, 2 mai

*Date de l'affichage.

Une riposte vigoureuse et la reprise de l'économie américaine pourraient limiter le ralentissement

Nous sommes clairement en présence d'un ralentissement notable et généralisé de la croissance mondiale cette année, mais il ne s'agit probablement pas, du moins pas encore, d'une récession mondiale.

Michael Mussa

Le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et l'incertitude qui entoure sa durée et son intensité sont les principales préoccupations exprimées dans l'édition de mai 2000 des *Perspectives de l'économie mondiale*, le rapport semestriel du FMI sur l'évolution et les perspectives de l'économie mondiale. Lors d'une conférence de presse organisée le 26 avril à l'occasion de la publication du rapport, Michael Mussa, Conseiller économique et Chef du Département des études du FMI, a déclaré : « Nous sommes clairement en présence d'un ralentissement notable et généralisé de la croissance mondiale cette année, mais il ne s'agit probablement pas, du moins pas encore, d'une récession mondiale ».

Ralentissement général

Après les taux de croissance élevés de la fin de 1999 et du début de l'an 2000, un ralentissement de la croissance mondiale était à la fois souhaitable et anticipé, mais il s'avère plus profond que prévu du fait du net recul de l'activité aux États-Unis, de l'essoufflement de la reprise au Japon et du fléchissement de l'activité en Europe et dans plusieurs pays à marché émergent. En conséquence, les services du FMI ont réduit de 4,2 % à 3,2 % leurs prévisions de la croissance mondiale pour l'an 2000. Aux États-Unis — le moteur de l'expansion mondiale ces dix dernières années — la croissance ne devrait être que de 1,5 % cette année — le taux le plus faible de ces dix dernières années — contre près de 5 % l'année dernière. Dans la zone euro, la croissance n'atteindra que 2,4 %, soit un point de pourcentage de moins que prévu en septembre dernier; au Japon, la situation est plus inquiétante encore, puisque la croissance devrait à peine dépasser 1/2 % cette année et s'établir à 1,5 % seulement l'année prochaine.

Dans les pays à marché émergent, la révision des prévisions varie en fonction des liens économiques avec les États-Unis. Les prévisions ont été révisées nettement à la baisse dans les pays à marché émergent d'Asie et d'Amérique latine, même si la croissance en Chine et en Inde devrait rester assez soutenue. Par contre, la plupart des pays d'Afrique, le Moyen-Orient, les pays en transition d'Europe centrale et orientale, la CEI et la Mongolie sont moins touchés. Pour les pays en transition en particulier, un optimisme relatif reste de rigueur, à condition que les perspectives de croissance en Europe occidentale ne continuent pas de se détériorer.

Reprise ou récession?

Bien que le ralentissement de la croissance mondiale soit plus marqué que prévu, il est raisonnable, selon le rapport, de penser qu'il sera de courte durée. Cet optimisme relatif se fonde sur la riposte vigoureuse déjà mise en place dans plusieurs grands pays. La Réserve

fédérale américaine, par exemple, a abaissé ses taux d'intérêt au jour le jour de 200 points de base et on peut s'attendre à d'autres baisses modérées si le ralentissement se confirme. Il semble certain aujourd'hui que de substantielles baisses d'impôts commenceront à soutenir la demande.

Au Japon, cependant, la marge de manœuvre est manifestement plus limitée. Dans le cadre de la nouvelle politique monétaire, des mesures de stimulation allant au-delà du retour aux taux d'intérêt nuls à court terme peuvent et doivent être appliquées pour combattre la déflation. En outre, le nouveau Premier Ministre a placé en tête de ses priorités la résolution des problèmes du système financier japonais, ce qui est essentiel pour établir les conditions nécessaires à une accélération de la croissance et signaler le changement de stratégie qui s'impose pour rétablir la confiance.

Dans la plupart des autres pays industrialisés, l'amélioration de la situation budgétaire ces dernières années permet aujourd'hui d'opérer des réformes fiscales qui aideront à soutenir la demande en plein ralentissement de l'économie mondiale. En outre, l'inflation étant généralement bien contenue, les banques centrales ont commencé à abaisser leurs taux d'intérêt directeurs dans le cadre d'efforts mesurés face au ralentissement économique.

Jusqu'à présent, la zone euro est la seule exception importante dans ce mouvement d'assouplissement monétaire. Tandis que la croissance européenne semble devoir être plus soutenue qu'aux États-Unis ou au Japon et que l'inflation de base reste supérieure à son plafond à moyen terme, la Banque centrale européenne n'a pas modifié ses taux d'intérêt directeurs depuis l'automne dernier. C'est généralement la preuve d'une politique prudente, mais comme les perspectives de croissance se sont dégradées pour la zone euro et l'économie mondiale, il faudra moins se préoccuper des pressions inflationnistes. Le ralentissement de l'économie mondiale constituant aujourd'hui la principale préoccupation et l'inflation n'étant probablement plus une menace, un assouplissement de la politique monétaire dans la zone euro — la deuxième plus grande zone monétaire du monde — serait donc utile pour la croissance de l'économie mondiale, a noté M. Mussa.

Le rapport cite deux autres raisons qui justifient un optimisme prudent quant à l'ampleur et à la durée du ralentissement :

- Les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis ont diminué en 2000 et, plus récemment, les taux à court terme ont été abaissés notablement. L'effet sur l'activité américaine — et partant sur l'économie mondiale — devrait commencer à se faire sentir au second semestre de l'année.

• Bien que plusieurs pays continuent de faire face à de sérieux problèmes, les vulnérabilités extérieures et financières des pays à marché émergent ont diminué dans l'ensemble depuis la crise de 1997–98 et l'abandon général des taux de change fixes mais ajustables leur a permis de mieux gérer les chocs extérieurs.

Selon le scénario de référence du rapport, la croissance s'accélénera au second semestre aux États-Unis, restera assez robuste en Europe et repartira à la hausse en 2002 au Japon. Dans les pays à marché émergent, les conditions de financement extérieur devraient s'améliorer progressivement pendant le reste de l'année, en phase avec une reprise modeste des flux de capitaux. Si la croissance mondiale ralentira notablement en 2001, elle demeurera largement supérieure à celles des creux conjoncturels précédents et retrouvera son niveau tendanciel en 2002. Cependant, un ralentissement plus marqué et plus long aux États-Unis poserait plusieurs risques étroitement liés pour les perspectives de l'économie mondiale, d'où une probabilité bien plus élevée

d'un ralentissement plus synchronisé. En particulier, le risque subsiste que les déséquilibres substantiels apparus dans l'économie américaine pendant la phase d'expansion, notamment le déficit courant et la surévaluation du dollar, le taux d'épargne négatif des ménages et, malgré les baisses récentes, la forte capitalisation des marchés boursiers s'ajustent de manière désordonnée.

Mais il est rassurant de constater que, face à ce ralentissement mondial, la plupart des pays qui disposent d'instruments de politique économique flexibles ont réagi rapidement et énergiquement au risque que les choses se détériorent davantage que prévu dans le scénario de référence des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Autres questions

Lors de la conférence de presse, David Robinson, Directeur adjoint, et Tamim Bayoumi, Chef de la division des études économiques mondiales du Département des études, ont évoqué les autres analyses qui figurent dans le rapport.

Publications récentes

Ouvrages

A Decade of Transition: Achievements and Challenges, edited by Oleh Havrylyshyn and Saleh M. Nsouli (26 \$)
Legal Aspects of Regulatory Treatment of Banks in Distress, Tobias M.C. Asser (26 \$)

Occasional Papers (Études spéciales, 20 \$, universitaires et étudiants, 17 \$)

No.197: *Deposit Insurance: Actual and Good Practices*, Gillian G.H. García

Working Papers (Documents de travail, 10 \$)

01/34: *Monetary Union in West Africa—An Agency of Restraint for Fiscal Policies?* Paul R. Masson and Catherine Pattillo
 01/35: *Social Sector Reform in Transition Countries*, Peter S. Heller and Christian Keller
 01/36: *Mortgage Market Development, Savings, and Growth*, Xiaowei Li
 01/37: *Obstacles to Faster Growth in Transition Economies—The Mongolian Case*, Stanley W. Black
 01/38: *PPP and the Balassa-Samuelson Effect—The Role of the Distribution Sector*, Ronald MacDonald and Luca Antonio Ricci
 01/39: *The Equilibrium Distributions of Value for Risky Stocks and Bonds*, Ronald L. Johannes
 01/40: *Japan—Demographic Shock and Fiscal Sustainability*, Hamid Faruqee and Martin Mühleisen
 01/41: *International Trade in Manufactured Products—A Ricardo-Heckscher-Ohlin Explanation with Monopolistic Competition*, Ehsan Choudhri and Dalia Hakura

IMF Staff Country Reports (Rapports sur les pays membres, 15 \$)

01/56: Republic of Poland: 2000 Article IV Consultation
 01/57: Greece: Selected Issues and Statistical Appendix
 01/58: Pakistan: First Review Under the Stand-By Arrangement and Request for Waiver and Modification of Performance Criteria
 01/59: Vietnam: Request for a Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility
 01/60: Monetary and Exchange Rate Policies of the Euro Area
 01/61: Republic of Yemen: Selected Issues
 01/62: Canada: 2001 Article IV Consultation
 01/63: Republic of Lithuania: Second Review Under the Stand-By Arrangement
 01/64: Colombia: 2001 Article IV Consultation and Second Review Under the Extended Arrangement
 01/65: Tajikistan: 2001 Article IV Consultation, First Review Under the Third Annual Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility; and Request for Waiver and Modification of Performance Criteria
 01/66: Republic of Latvia: Request for Stand-By Arrangement
 01/67: Republic of Poland: Financial System Stability Assessment

Autres publications

International Economic Policy Review, Vol. 2, 2000, Paul Masson, Padma Gotur, and Timothy Lane (20 \$)

Vous pouvez vous procurer ces publications en vous adressant à : IMF Publication Services, Box X2001, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.

Vous trouverez sur le site www.imf.org des informations en anglais concernant le FMI. Le site www.imf.org/external/fre/index.htm propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.



Ian S. McDonald
Rédacteur en chef
Sara Kane · Sheila Meehan
Elisa Diehl
Rédactrices

Philip Torsani
Maquettiste/Graphiste

Edition française

Division française
Bureau des services linguistiques

Marc Servais
Traduction

C. Helwig et A. Rousseau
Corrections & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial du *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars E.U. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2001, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Fax : (202) 623-7201. E-mail : publications@imf.org.

La première concerne l'impact de la chute générale des cours des valeurs technologiques — qui a atteint en moyenne 20 à 30 % du PIB dans nombre de pays avancés — et ses effets sur la demande. Ceux-ci sont notables en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, mais ils ne sont guère différents de ceux observés pour les valeurs non technologiques. Il est plus surprenant de noter que l'effet est marqué aussi en Europe continentale, alors que l'impact des valeurs non technologiques y est assez faible. Cela porte à croire que la chute des valeurs technologiques aura un effet notable sur la demande future.

Dans une autre analyse, qui fait fond sur des travaux parus dans l'édition d'octobre 2000 des *Perspectives de l'économie mondiale* (voir *Bulletin du FMI*, 16 octobre 2000, page 335), les services du FMI examinent les déterminants des fluctuations des taux de change entre les principales monnaies, et notamment la vigueur du dollar américain et la faiblesse de l'euro. Cette étude étaye l'idée selon laquelle les fluctuations du taux de change euro-dollar sont liées aux flux de capitaux de la zone euro vers les États-Unis et aux taux de croissance relatifs qui sont attendus dans les deux régions. Cependant, les flux de capitaux n'expliquent pas les variations du taux de change yen-dollar, qui semble davantage influencé par l'évolution du solde des transactions courantes et les écarts de taux d'intérêt à long terme.

Une autre étude concerne l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. La part de l'Afrique dans le



La conférence de presse sur les Perspectives de l'économie mondiale, avec, de droite à gauche, Michael Mussa, David Robinson et Tamim Bayoumi.

commerce mondial diminue régulièrement et, selon la Banque mondiale, la perte de part de marché depuis 1950 a coûté environ 1/5 du PIB. Certaines données montrent effectivement que l'Afrique fait moins de commerce que les autres pays en développement; la poursuite de la libéralisation des échanges — et une simplification de ce qui est devenu un réseau très complexe d'accords commerciaux régionaux — est donc un élément important du programme économique des pays africains. Mais les partenaires commerciaux de l'Afrique doivent aussi jouer leur rôle en éliminant les obstacles aux exportations des pays africains et des autres pays en développement.

Les récentes améliorations des soldes budgétaires dans les pays avancés sont examinées au chapitre 3. Elles sont le fait essentiellement de compressions des dépenses, et non de relèvements des impôts, ce qui doit être considéré comme une évolution souhaitable, a noté M. Bayoumi, puisqu'on a de bonnes raisons de croire que les compressions de dépenses peuvent avoir un impact plus durable sur la position budgétaire que les relèvements d'impôts. Néanmoins, la pérennité de ces récentes améliorations doit encore être mise à l'épreuve d'un ralentissement de l'activité, tandis que, dans de nombreux pays, les pressions du vieillissement de la population sur le budget posent aussi de sérieux problèmes.

Le dernier chapitre du rapport porte sur les progrès exceptionnels dans la lutte contre l'inflation dans les pays à marché émergent, où les taux moyens sont tombés à des niveaux sans précédent depuis les années 30. Plusieurs facteurs semblent expliquer cette amélioration. La baisse de l'inflation dans les pays avancés a permis aux pays en développement d'ancrer de manière plus stable leur politique monétaire et leur a fourni de meilleures règles de fonctionnement pour leur régime monétaire, notamment par le biais du ciblage de l'inflation. Sur le plan intérieur, l'adoption d'un taux de change fixe ou du ciblage de l'inflation a soutenu la lutte contre l'inflation, en particulier lorsqu'elle est allée de pair avec un assainissement des finances publiques.

Le texte des *Perspectives de l'économie mondiale* est disponible (en anglais) sur le site Web du FMI (www.imf.org). Les versions papier et française seront disponibles plus tard dans le mois. ■

M. Ahluwalia nommé Directeur du Bureau d'évaluation du FMI

Dans un communiqué de presse daté du 23 avril, le FMI a annoncé que Montek Singh Ahluwalia (Inde) a accepté l'offre du Conseil d'administration et deviendra le premier Directeur du Bureau d'évaluation indépendant du FMI, à compter du mois d'août 2001.

M. Ahluwalia siège à la Commission du plan de l'Inde et est membre du groupe des conseillers économiques du Premier Ministre indien. Il a exercé les fonctions de Secrétaire aux finances au ministère des finances de 1993 à 1998 et a occupé plusieurs postes de responsabilité dans l'administration indienne. Économiste de renom, M. Ahluwalia a publié plusieurs ouvrages et animé de nombreuses conférences sur les questions économiques nationales et internationales. Il a aussi travaillé à la Banque mondiale.

Le Conseil d'administration était convenu le 10 avril 2000 qu'un Bureau d'évaluation indépendant serait mis en place (voir communiqué de presse 00/27) et que le Directeur de ce bureau lui ferait rapport régulièrement sur ses travaux.

Les documents relatifs à la mise en place du bureau sont disponibles (en anglais) à l'adresse www.imf.org/external/np/eval/index.htm. Le texte intégral des communiqués de presse 01/13, 01/17 et 00/27 est disponible aussi (en anglais) sur le site Web du FMI (www.imf.org).